



Mick Jagger



## Les Stones à Boston: Oui, on se répète...

Cahier Arts + Spectacles, page C1

## Mauresmo mêle encore les cartes

Cahier Sports, page 3



MONTRÉAL | JEUDI 5 SEPTEMBRE 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118<sup>e</sup> ANNÉE > NO 311 > 72 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

# Un comité du Sénat recommande de légaliser la mari

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

**Le comité du Sénat sur les drogues illicites affirme qu'il faut légaliser la vente de marijuana aux Canadiens de plus de 15 ans et que l'État doit encadrer cette vente, un peu comme il encadre la vente de bière et de vin.**

Le comité, qui s'appuie sur deux ans de travaux livrés hier dans un rapport de 600 pages, recommande par ailleurs de décriminaliser le casier judiciaire de tous les citoyens déjà condamnés pour possession de cannabis.

Secouant l'image poussiéreuse accolée à leur fonction, ses huit membres incitent même Ottawa à braver les foudres de Washington et à presser l'ONU de modifier les conventions internationales prohibant les drogues.

Si la Suisse ne prend pas le Canada de vitesse, ce serait une première, précise le président du Comité, Pierre Claude Nolin. En effet, même les Pays-Bas ne font que décriminaliser — et non légaliser — l'usage et la vente de marijuana, c'est-à-dire qu'on les tolère tout en laissant une marge aux policiers et aux élus municipaux. « Le cannabis est moins nocif que le tabac et l'alcool, dit le sénateur conservateur. Dans une société libre, ce devrait donc être à chaque personne de décider. Il n'y a aucune raison de leur imposer un dossier criminel et d'enrichir le crime organisé. »

« Tolérer la consommation sans légaliser, ça ne règle pas le problème de l'approvisionnement ni celui des utilisateurs à risques, argue M. Nolin. C'est rester dans une logique de prohibition. C'est faire semblant d'être libéral... »

Voir SÉNAT en A4

# La basilique de Valleyfield livrée aux flammes

MARCEL LAROCHE

**VALLEYFIELD** — Un violent incendie a partiellement détruit hier matin la basilique Sainte-Cécile, véritable joyau architectural dressé depuis plus d'un demi-siècle en plein centre-ville de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, au sud-ouest de Montréal.

Des travaux de soudure sur la toiture de l'imposant édifice faisant partie du patrimoine canadien seraient à l'origine du sinistre qui a causé des dommages estimés sommairement à plusieurs millions de dollars.

Les flammes ont pris naissance vers 8 h à l'endroit précis où un ouvrier faisait des travaux de rénovation dans la partie principale du toit de la cathédrale construite en 1935 dans l'arrondissement des rues du Marché et de l'Église, en plein cœur du Vieux-Salaberry.

À l'arrivée des premiers intervenants, le feu s'était déjà répandu dans le toit, laissant échapper une épaisse fumée par toutes les fenêtres et vitraux du vieil édifice en pierres grises.

Constatant l'ampleur des flammes qui commençaient à consumer les deux imposants clochers, le directeur du Service de la prévention des incendies de Salaberry-de-Valleyfield, Michel Ménard, a sonné l'alerte générale. Pendant que les pompiers installaient lances et échelles, plusieurs citoyens, avec en tête M<sup>re</sup> Hubert Julien, recteur de la basilique et curé de la paroisse Sainte-Cécile, se sont organisés en catastrophe pour pénétrer dans certains locaux encore accessibles, dont la sacristie et le musée de la cathédrale, pour essayer de sauver des flammes des oeuvres d'art et des objets sacrés.

En quelques minutes, des dizaines de pompiers des municipalités avoisinantes, dont Pincourt, L'Île-Perrot et Vaudeuil-Dorion, sont arrivés en renfort sur les lieux du sinistre.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

**Bravant le feu et la fumée, ce bénévole a pénétré dans la basilique pour en ressortir avec une statue de la Vierge. Des dizaines d'autres objets sacrés qui se trouvaient dans l'église ont ainsi pu être épargnés des flammes.**

Voir BASILIQUE en A2

**> Autre texte et photos page E1**

**cyberpresse.ca** Suivez le débat sur la légalisation de la marijuana: [www.cyberpresse.ca/marijuana](http://www.cyberpresse.ca/marijuana)

### MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

L'union de la droite aurait des chances de remporter les prochaines élections fédérales. C'est sûr ! Imaginez un parti regroupant l'Alliance canadienne, le Parti conservateur et le Parti libéral !

### AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, A10
- télévision	C4	Monde	A7-A13
Bandes dessinées	D14	Mots croisés	D14, S12
Bridge	B5	Mot mystère	D14
Décès	E6, E7	Petites annonces	E4
Éditorial	A14	- immobilier	E4, E5
Étes-vous observateur?	E4	- marchandises	E5
Feuilleton	D14	- emplois	E5
Forum	A15	- automobile	E5-E8
Horoscope	E5	- affaires	D2
La Presse Affaires		Politique	A6
		Quoi faire	B6
	D1-D16		

### MÉTÉO Voir S16

Ensoleillé  
Maximum 22 > minimum 10



6 21924 98765 1

# Réélu, Bernard Landry tiendra un référendum

PASCALE BRETON et DENIS LESSARD

**QUÉBEC** — Le Parti québécois compte tenir un référendum sur la souveraineté au cours d'un prochain mandat. C'est la carte surprise que Bernard Landry doit abattre à la réunion conseil national du Parti québécois le week-end prochain.

Mais hier, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Pierre Charbonneau, lui a coupé l'herbe sous le pied en répondant aux questions des journalistes sur l'échéancier référendaire.

« Le premier ministre doit prononcer un discours important. Je pense qu'il va à ce moment-là dire un certain nombre de choses. Ce n'est pas à moi à donner la ligne gouvernementale sur cette question », a précisé M. Charbonneau.

Chez les stratèges péquistes, on confirme que M. Landry doit faire part de cet engagement dans son discours aux délégués réunis à Ga-

tineau, samedi.

Déjà, dans les propositions soumises aux fins de discussions, l'aile jeunesse du PQ réclame que le parti s'engage à tenir une telle consultation au cours d'un prochain mandat. Les militants de Louis-Hébert voulaient même que ce soit fait dans les deux premières années d'un prochain mandat.

Devant des sondages qui montrent que la souveraineté obtient autour de 40 % d'appui dans la population — alors que le PQ récolte moins de 25 % des intentions de vote —, on fait le pari au PQ qu'il est possible d'aller chercher un troisième mandat consécutif en faisant le plein de tous les votes souverainistes, forçant les adversaires à se diviser le reste de la tarte. « Ceux qui ont voté OUI en 1995 vont devoir se poser des questions », a confié un membre du gouvernement.

Voir LANDRY en A2

# Bush lance l'offensive politique contre l'Irak

**LE DÉBAT** dans la capitale des États-Unis à propos d'une action éventuelle contre le régime de Saddam Hussein en Irak a franchi une étape importante hier avec la promesse du président Bush de demander l'accord du Congrès avant d'agir. Cet engagement a été pris lors d'une rencontre convoquée hier à la Maison-Blanche avec les principaux élus républicains et démocrates, de retour d'un congé législatif d'un mois durant lequel ils ont mesuré les préoccupations de leurs électeurs à propos d'une action militaire en Irak. Le président Bush a aussi fait part du « début officiel » d'une offensive politique et diplo-



MARTIN VALLIÈRES  
LA PRESSE À WASHINGTON

matique pour expliquer sa position à l'égard de Saddam Hussein.

La Maison-Blanche veut répliquer aux critiques croissantes à l'égard de ses motifs contre le dictateur irakien de la part de gouvernements étrangers, mais aussi d'élus et d'analystes à Washington, même d'allégeance républicaine. Aux élus du Congrès, M. Bush a aussi promis la pleine collaboration des principaux membres de son administration.

Voir BUSH en A2

**cyberpresse.ca** Suivez l'évolution des tensions entre l'Irak et les États-Unis: [www.cyberpresse.ca/irak](http://www.cyberpresse.ca/irak)

**Nouveau**  
**Garantie prolongée\* contre les bris, la perte et le vol.**  
Offre spéciale pour la rentrée  
Lunettes complètes\* **59<sup>00</sup>\$**  
(Verres et monture)  
\* Voir détails en succursale

**GREICHE SCAFF**  
OPTOMÉTRISTES

[www.greiche-scaff.com](http://www.greiche-scaff.com)

**Examen de la vue Verres de contact**  
**Grand choix de montures exclusives**  
**PARTOUT AU QUÉBEC**  
Pour renseignements, appelez  
**(514) 336-4444**  
Sans frais 1 877 667-2020

## 1 &gt; DEMAIN DANS LA PRESSE



## De Niro et son personnage

Après la comédie *Showtime*, dans laquelle il incarnait un policier, Robert De Niro revient au grand écran dans le rôle d'un autre agent, un vrai cette fois, dans le film *City By the Sea*. *La Presse* a rencontré l'acteur et l'homme qu'il personnifie, Vincent LaMarca, dont le père et le fils étaient des criminels.

À lire demain dans le cahier *Arts et Spectacles*

## 2 &gt; AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Botté d'envoi de la NFL avec Richard Labbé à 11 h [cyberpresse.ca/clavardage](http://cyberpresse.ca/clavardage)

> Les rencontres de l'US Open en direct [cyberpresse.ca/usopen](http://cyberpresse.ca/usopen)

> Protocole de Kyoto et Sommet de la Terre [cyberpresse.ca/terre](http://cyberpresse.ca/terre)

## 3 &gt; À VENIR CETTE SEMAINE



## &gt; US Open

Les meilleures raquettes au monde s'affrontent à New York jusqu'à dimanche. À lire dans le cahier Sports.



## &gt; Cinéma

Le Festival du film de Toronto s'ouvre aujourd'hui. À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles.



## &gt; Football

Les prédictions des experts en prévision de la nouvelle saison de la NFL. Demain et samedi dans le cahier Sports.

## POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9

La Presse

	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
<b>RÉDACTION</b>		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	
Actuel		(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles	(514) 285-7070	(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
<b>CYBERPRESSE</b>	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
<b>ABONNEMENT</b>	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
<b>PETITES ANNONCES</b>	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
<b>PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO</b>	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
<b>PUBLICITÉ</b>				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h 30 à 21 h Vendredi: 8 h 30 à 20 h 30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de La Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518

LOTÉRIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 1-3-9 > À quatre chiffres: 9-7-2-3 | LOTO 6/49 > 2-8-10-14-31-39 Compl.: 30 > Extra: 8-7-6-0-3-9

## SUITES DE LA UNE

## BASILIQUE

Suite de la page A1

Au plus fort des opérations, une centaine de pompiers tentaient tant bien que mal de circonscire les flammes qui faisaient rage à l'intérieur de l'imposant édifice, un travail devenu difficile à cause des dimensions et de la hauteur des nombreuses pièces.

En fin de matinée, alors que des flammes vives étaient visibles dans la partie supérieure des deux clochers, les pompiers ont craint que les tours s'élevant à plusieurs dizaines de mètres au-dessus de l'église ne s'écroulent. À 15 h, des flammes et de la fumée s'échappaient toujours des deux clochers; la partie centrale du toit de la cathédrale s'était effondrée.

Après avoir éprouvé de la difficulté à éteindre l'incendie toujours actif dans le toit et les murs de la cathédrale, le directeur Michel Ménard a finalement indiqué que le brasier était maîtrisé à 18 h.

Comme le risque d'effondrement est omniprésent, la structure de la cathédrale ayant été sérieusement ébranlée par le sinistre, ce n'est qu'aujourd'hui que pompiers et enquêteurs pourront pénétrer à l'intérieur pour établir l'étendue des dommages qui atteindront plusieurs millions de dollars.

Lors du dernier référendum, le camp souverainiste a obtenu 49,4 % des voix contre 50,6 % pour le NON. Un membre de conseil exécutif s'est pour sa part dit peu surpris de la stratégie du premier ministre. « Si on arrive à polariser le débat sur la question nationale, l'Action démocratique du Québec va être dans le trouble assez vite. »

Craignant d'avoir vendu la mèche, le ministre Charbonneau est sorti en bras de chemise de sa limousine pour insister une nouvelle fois auprès des journalistes hier, se défendant d'avoir voulu mettre une date sur le prochain référendum. Mais il est clair qu'il est allé beaucoup plus loin que ses collègues et le premier ministre lui-même en affirmant que ce référendum devra être tenu « avant 2005 » et, par conséquent, dans les premières années d'un prochain mandat si le Parti québécois est reporté au pouvoir. Des propos qui ont suscité un vif mécontentement auprès des stratèges péquistes qui voulaient garder l'effet de surprise pour la fin de semaine.

Il y a deux semaines, lors de la réunion extraordinaire du caucus des députés du PQ réunis à La Malbaie, le premier ministre Bernard Landry avait réitéré la promesse faite l'an dernier, soit que le Québec serait présent comme nation lors du prochain Sommet des Amériques qui doit se tenir en 2005 en Argentine. Sur la tenue d'un référendum pour faire la souveraineté, M. Landry s'était toutefois contenté de dire: « Nous le ferons quand nous aurons l'assurance morale de le gagner. »

Aux yeux du ministre Jean-Pierre Charbonneau, il devient évident que le PQ doit se donner dès maintenant les moyens d'atteindre son objectif. « Ce n'est pas un secret. À partir du moment où nous avons dit que nous voulons être un pays en 2005, nous allons faire ce qu'il faut. Quant à la façon et à l'objectif précis, c'est au premier ministre de donner la direction, mais la logique est implacable et tout le monde la voit. »

Ses propos se sont aussi voulus rassembleurs.

## LANDRY

Suite de la page A1



Bernard Landry

PHOTO La PRESSE

« Le projet de pays ou l'idéologie de la souveraineté n'est pas une propriété du Parti québécois, c'est une propriété du peuple. L'idée en 1995 — et je présume que ce serait encore la même idée aujourd'hui parce qu'il n'y a rien de changé à cet égard — c'était de faire en sorte que ce projet-là soit porté par les forces vives de la société qui ne sont pas toutes regroupées au sein

du Parti québécois. Le PQ s'est voulu un fer de lance d'un mouvement qui est plus global et plus grand que lui et quand on a un mouvement plus grand que soi, il faut avoir l'ouverture d'esprit d'élargir la capacité d'accueil », a indiqué M. Charbonneau en visant explicitement les adéquistes.

Il n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler la coalition qui s'était formée à l'époque entre le premier ministre Jacques Parizeau, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard et le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont. « Nous avons failli gagner en 1995 grâce à une coalition et je pense qu'éventuellement, ce sera encore la même chose », a lancé le ministre en rappelant que le chef de l'ADQ devra se positionner un jour ou l'autre. « Il va falloir qu'il dise les choses franchement. Les raisons pour lesquelles il a dit OUI en 1995 et qu'il a fait la promotion d'un OUI n'ont pas changé. »

## Chambre des régions

M. Charbonneau a aussi évoqué rapidement hier la création d'une Chambre des régions afin de mieux représenter les populations des différentes régions du Québec. Cette idée qui circule depuis un bon moment déjà parmi les élus est cependant encore au stade d'une vague réflexion et ne pourra certainement pas se concrétiser avant les prochaines élections générales.

« Attention, a prévenu le ministre, on ne fera pas une réflexion sur les institutions politiques à la pièce. » La discussion s'inscrit dans une réforme des institutions démocratiques. Dès l'hiver prochain, le Parti québécois compte d'ailleurs mettre en place un appareil de consultation publique, « le rendez-vous national sur la réforme des institutions publiques ». « Nous sommes engagés dans un processus pour qu'avant les élections, autour du printemps prochain, nous ayons sur la table une série de constats et de propositions assez concrètes sur la réforme des institutions démocratiques, y compris sur cette question-là ( la Chambre des régions ). »

## BUSH

Suite de la page A1

Le but est d'ouvrir la voie à une résolution d'appui à une action contre Saddam Hussein, qui serait adoptée avant l'ajournement législatif d'octobre avant les importantes élections du 5 novembre au Sénat et à la Chambre des représentants. Avec une telle résolution du Congrès, dont la teneur reste toutefois imprécise, le président pourrait répéter l'appui législatif obtenu par son père en 1991 pour la guerre du Golfe.

La collaboration plus étroite promise entre l'administration Bush et le Congrès s'est amorcée hier après-midi avec le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, au cours de séances à huis clos au Capitole. Ces échanges devaient porter sur les hypothèses envisagées par le Pentagone si une intervention militaire en Irak était décidée. Mais encore hier, les porte-parole de la Maison-Blanche insistaient pour dire qu'il n'y avait pas de tel plan sur le bureau présidentiel.

La priorité des prochains jours pour le président Bush sera un blitz diplomatique auprès des chefs d'État des pays qu'il estime les plus importants pour les États-Unis. De l'avis général à Washington, il devra apaiser les questions suscitées par les propos en apparence contradictoires sur l'Irak, qui ont été tenus récemment par le secrétaire d'État, Colin Powell, qui mise encore sur la diplomatie, et le

vice-président Richard Cheney, qui veut une action militaire.

Le blitz diplomatique du président Bush débutera samedi à Camp David lors d'un face-à-face avec son principal allié étranger au sujet de l'Irak, le premier ministre de Grande-Bretagne, Tony Blair.

Le président prévoit aussi discuter de la question irakienne avec le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, au cours de leur rencontre lundi prochain à Detroit. Officiellement, le sujet de ce septième face-à-face est le renforcement de la sécurité frontalière entre le Canada et les États-Unis, à deux jours du premier anniversaire des attentats du 11 septembre.

Le week-end dernier, de passage à une conférence en Suisse avant de se rendre au Sommet de la Terre en Afrique du Sud, M. Chrétien avait indiqué qu'il n'était « pas convaincu » des arguments américains pour une intervention militaire en Irak. « Nous avons toujours dit que nous serons leur partenaire pour combattre le terrorisme. En contrepartie, le débat aux États-Unis n'est pas jusqu'à maintenant clair à propos des raisons d'une attaque contre l'Irak », a dit le premier ministre. À son bureau d'Ottawa hier, on a fait savoir que cette préoccupation était inchangée à la veille de la rencontre avec le président Bush.

D'autre part, le chef de la Mai-

son-Blanche aura des conversations téléphoniques avec ses vis-à-vis des pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, la France, la Russie et le Chine. Ces chefs d'État demeurent opposés à une intervention militaire contre l'Irak même s'ils reconnaissent le risque que représente le régime de Saddam Hussein pour la sécurité au Moyen-Orient.

Quant à l'ensemble de la communauté internationale, le président Bush utilisera son discours devant l'Assemblée des Nations unies, le 12 septembre, pour expliquer sa position sur l'Irak. « Je vais rappeler devant l'ONU que depuis 11 ans, Saddam Hussein a esquivé tous ses engagements de ne pas développer d'armes de destruction massive », a indiqué M. Bush après sa rencontre avec les leaders du Congrès, hier. « Je vais demander à la communauté internationale de reconnaître que Saddam Hussein a aussi trompé tout le monde à propos de ses promesses de désarmement après sa défaite de la guerre du Golfe en 1991. »

Selon des officiels de l'administration Bush, cités par l'*Associated Press*, le président pourrait proposer que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une « résolution de dernière chance » pour forcer l'Irak à laisser inspecter ses sites militaires « sans aucune restriction et sans délai ».

BVLGARI



La Montre Chrono Rettangolo

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651  
www.chateauivoire.com

## ACTUALITÉS

## Incendie de 1986 à la Place Alexis-Nihon : la Ville a été négligente

ANDRÉ NOËL

LE SERVICE DE protection des incendies de la Ville de Montréal a fait preuve d'incompétence et de négligence lors d'un incendie majeur à la Place Alexis-Nihon, en 1986, a confirmé hier la Cour d'appel du Québec, qui condamne la Ville et les propriétaires de l'édifice à verser des dommages records de 22,2 millions de dollars aux locataires. Avec les frais et les intérêts, cette somme s'élève à 58 millions.

La Ville devra payer 25 % de cette somme, soit 14,5 millions, et la Place Alexis-Nihon, 75 %. Selon M<sup>e</sup> Gordon Kugler, un des avocats des locataires, jamais une municipalité au Canada n'a dû payer une somme aussi importante pour la nonchalance de ses pompiers.

Car il s'agit bien de nonchalance dans ce dossier, selon la juge de première instance, Pierrette Rayle, dont la décision est intégralement maintenue par la Cour d'appel. Cependant, les propriétaires de l'édifice avaient mal entretenu leur système anti-incendie et sont en partie responsables des fautes commises par les pompiers.

À la suite d'une alerte, les pompiers arrivent à la Place Alexis-Nihon, rue Atwater, à 17h17, le 26 octobre 1986. C'est le début d'un combat d'une dizaine d'heures contre un incendie majeur, toujours le plus important dans un édifice en hauteur dans l'île de Montréal. C'est aussi le début d'une opération menée de façon médiocre par le SPIM.

À 20 h 18, un pompier trahit la frustration générale sur les bandes radio : « Pas de pression, calvaire ! » s'écrie-t-il. À cause du manque d'eau dans les pompes, le feu se propage du 10<sup>e</sup> étage aux cinq étages supérieurs. D'importants dégâts détruisent les étages inférieurs, ainsi que le centre commercial.

Des locataires de la tour, comme Steinberg, Miracle Mart, Air Canada et Petro-Canada, obtiendront ensuite des dédommagements de leurs assureurs, qui poursuivront avec succès la Ville et les propriétaires de la Place Alexis-Nihon. Ces



Photothèque La Presse

Le 27 octobre 1986, au lendemain du plus important incendie dans un édifice en hauteur dans l'île de Montréal, pompiers et employés s'affairaient à nettoyer les lieux de la Place Alexis-Nihon.

derniers ont interjeté appel du premier jugement, mais viennent de perdre sur toute la ligne.

« À l'évidence, les conclusions de la première juge, qui a retenu l'incompétence et la négligence des deux appelantes, m'apparaissent fondées », écrit le juge André Rochon, de la Cour d'appel.

L'édifice était muni de deux pompes. La première était défectueuse ; le propriétaire l'avait mal entretenue. Mais les pompiers n'ont pas activé la deuxième pompe ! « La pompe B devait vraisemblablement être activée manuellement, rapporte le juge Rochon. Aucun employé d'Alexis

Nihon ne l'a mise en marche et aucun pompier n'a ordonné sa mise en route. » Résultat, les pompiers ont eu accès à seulement 200 gallons par minute, alors que les deux pompes auraient dû leur fournir 750 gallons par minute, ce qui aurait pu suffire à circonscrire l'incendie au 10<sup>e</sup> étage.

Parmi les neuf collecteurs sia-

mois installés dans les murs extérieurs, un seul pouvait desservir le système de combat d'incendie protégeant les 10 étages supérieurs de la tour. Or, ce collecteur était mal identifié. La plaque indiquait qu'il desservait les gicleurs plutôt que les colonnes d'eau. Le SPIM était au courant de cette erreur... mais semble l'avoir oubliée le soir de l'incendie.

Puisque l'unique pompe utilisée fonctionnait mal, les pompiers auraient dû brancher leurs propres lances d'incendie sur les colonnes d'eau. L'officier commandant, le chef Marcel Audard, ignorait cette solution pourtant simple et efficace. « Il s'agit d'une ignorance inexcusable pour un chef des pompiers qui commande une intervention d'une telle envergure », écrit le juge Rochon.

Le chef décide plutôt, une heure après le début du combat, de faire grimper les lances d'eau sur des échelles. « La solution retenue par le chef Audard était tardive et peu efficace, poursuit M. Rochon. Aucune amélioration de la pression d'eau (dans les colonnes) n'a été recherchée. Il s'agit d'une faute qui a causé la propagation de l'incendie. »

La Cour d'appel approuve et cite le jugement sévère posé en première instance par M<sup>me</sup> Rayle : « Le tribunal doit à regret conclure que l'absence de planification et la nonchalance manifestée à tous les échelons de la hiérarchie avant l'incendie a donné lieu, comme il fallait s'y attendre, à un déploiement d'amateurisme et d'improvisation qui aurait pu mettre en péril des vies humaines. »

D'autres erreurs de jugement ont été commises. Ainsi, des officiers du SPIM se sont aventurés dans l'édifice en feu sans appareil respiratoire et sans radio portative. La Cour d'appel conclut ceci : « Les pompiers étaient inadéquatement préparés à intervenir à la Place Alexis Nihon : absence de plan d'intervention adéquat et de vérification des informations reçues. Ensuite, les pompiers ont mal réagi en n'ayant pas de poste de commande (et) en tardant à trouver une solution de rechange. » Bref, des constatations peu rassurantes.

## CONTRATS D'ENGAGEMENT

## Les médecins demandent au ministère de refaire ses devoirs

ALEXANDRE SIROIS

LA RÉVOLUTION annoncée par le ministre de la Santé du Québec, visant à mieux répartir les effectifs médicaux en province, est loin de faire l'affaire des médecins. Ceux-ci demandent à François Legault de modifier substantiellement ses plans afin d'éviter un nouvel affrontement.

La Presse a révélé hier que Québec compte dorénavant faire signer un contrat d'engagement à tous les médecins pour non seulement encadrer leur travail, mais aussi les forcer à pratiquer dans une région donnée. Des documents à ce sujet ont récemment été distribués à des fins de discussions aux représentants des spécialistes et des omnipraticiens.

Les médecins, échaudés par la

loi d'exception adoptée cet été par l'Assemblée nationale pour les forcer à maintenir toutes les urgences de la province ouvertes jour et nuit, ont vertement critiqué les nouveaux projets du ministère. Cependant, du même souffle, ils ont rappelé que des discussions sont en cours et ils ont invité Québec à assouplir sa position.

« On vient modifier totalement le statut professionnel du médecin dans le réseau de la santé. (...) Toute la question des contrats d'engagement tel qu'elle est exprimée dans ce document est absolument irrecevable pour notre fédération », a déclaré le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, Renald Dutil.

Selon les documents préliminaires du ministère, les médecins devront respecter un contrat signé avec un établissement ou une régie

régionale de la santé, dans lequel on précisera notamment les responsabilités du professionnel, le nombre d'heures de travail prévu et le niveau d'implication auprès des clientèles vulnérables. Faute de quoi, les médecins perdront leur droit de facturer le régime d'assurance-maladie du Québec. Possibilité qu'ils perdront aussi s'ils ne pratiquent pas dans une des régions désignées par le ministère de la Santé.

« On assujettit le médecin, à toutes fins utiles, à l'autorité du directeur général d'un hôpital, s'il travaille à l'hôpital, ou du président-directeur général d'une régie régionale, s'il travaille en cabinet privé. Modifier de cette façon le statut professionnel du médecin aura des effets pervers très importants », a soutenu le D<sup>r</sup> Dutil.

« Ça créerait un cadre de prati-

quement extrêmement rigide, très lourd, qui entraînerait des effets contraires à ceux recherchés, c'est-à-dire une accessibilité moindre (aux services de santé) », a ajouté le porte-parole des omnipraticiens, invitant le ministre à s'asseoir avec les médecins pour trouver des solutions aux maux du système qu'il souhaite régler.

Même son de cloche du côté de la Fédération des médecins spécialistes. À ceci près que son président, Yves Dugré, remet en question la crédibilité du ministère de la Santé et du ministre Legault. Il les soupçonne entre autres de faire preuve d'électorisme avec ces nouvelles initiatives.

« Une révolution, ça ne se fait pas à toute vapeur. C'est manquer de respect envers un système qui fonctionne de façon difficile à cause du financement et des pénuries. On

veut faire des modifications législatives à toutes fins pratiques instantanées pour des motifs beaucoup plus électoraux que d'améliorer le système dans son ensemble », a-t-il déclaré.

« Il manque 1000 médecins spécialistes, a affirmé le D<sup>r</sup> Dugré. C'est sûr que ça pose des problèmes, mais ce n'est pas en pénalisant ceux qui sont dans le système actuellement par rapport à l'incurie de la planification que vous allez arriver à quelque chose. »

Quant aux médecins résidents, qui risquent d'être particulièrement touchés par les modifications législatives envisagées, ils ont fait connaître leur inquiétude dans un communiqué. Selon le président de leur fédération, Stéphane Ahern, une approche coercitive est inacceptable, d'autant plus si on négocie sur le dos des jeunes.

## VOTRE PRIME CLARINS



CLARINS PARIS

Enfin un cadeau qui répond à vos besoins !

Chez Les Ailes de la Mode, jusqu'au 22 septembre 2002, obtenez une des quatre troussees spécialement adaptées à votre type de peau à l'achat de deux produits Clarins, dont un produit soin\*. Votre trousse Clarins contient une sélection de quatre produits offrant une quantité équivalente à deux semaines d'utilisation essentielle à votre routine beauté quotidienne.

\*Une offre par cliente. Jusqu'à épuisement des stocks.

SI VOTRE JEUNESSE S'ENDORT, RÉVEILLEZ-LA!  
Nouveau Total Double Sérum

Totalement efficace pour des résultats visibles, même sur les peaux qui semblent ne plus réagir à aucun soin.  
Totalement Multi-Régénérateur par une action sur les cinq fonctions vitales de la peau.  
Totalement préservé grâce à un nouveau conditionnement opaque.

2 x 15 ml : 78 \$



CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE LA PUCE-À-PORTER

LA PORTER PARTOUT, ÇA VOUS RAPORTE!

www.lesailles.com

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

## SÉNAT

Suite de la page A1

D'un tout autre avis, l'Association canadienne des policiers bondit, outrée qu'une institution gouvernementale « banalise » la marijuana. « Un message pareil au moment de la rentrée scolaire, c'est un vrai cadeau aux pushers », s'indigne M<sup>e</sup> Mike Niebudek.

Il y a déjà 30 ans, le rapport Le Daim recommandait de légaliser toutes les drogues. Il est resté sur les tablettes. Le comité du Sénat se croit toutefois mieux placé aujourd'hui pour convaincre la population que ce ne serait pas la catastrophe. D'abord, parce que les études démontrent maintenant que la marijuana ne conduit pas à essayer d'autres drogues. Elles montrent surtout qu'elle cause beaucoup moins de ravages que le tabac et l'alcool. Si on légalisait, il suffirait donc d'adopter une nouvelle loi pour sanctionner les dérapages. On punirait ceux qui vendent et produisent sans permis de même que ceux qui le font sans respecter les règles (en vendant aux touristes ou au moins de 16 ans, encore en croissance). On punirait aussi les usages nuisibles, soit les usagers qui conduisent sous influence (20 % des hommes de moins de 25 ans et 5 à 12 % de tous les usagers). Et on prendrait soin d'abaisser le seuil d'alcoolémie à 0,04 quand il y a présence de drogue.

Il faudrait aussi investir en prévention puisque entre 5 et 10 % des usagers réguliers risquent de développer une dépendance, en général psychologique. Et étudier enfin les tendances de consommation en créant un Observatoire canadien sur les drogues et les dépendances.

La criminologue Marie-Andrée Bertrand, pionnière de la Commission Le Daim, applaudit bien fort le travail de ses successeurs, devant lesquels elle a d'ailleurs témoigné. « Quelle idée splendide que de se donner une politique intégrée pour le cannabis, le tabac et l'alcool. Si c'est le tabac qui fait plus de ravages, qu'on le dise! C'est ridicule de sauter sur le cannabis. Le gouvernement ne voudra peut-être pas aller aussi loin, mais il est impossible qu'il ne bouge pas. Le moins qu'il puisse faire, c'est décriminaliser la possession simple. »

« Ce n'est pas parce que le tabac et l'alcool sont mauvais qu'on a une excuse pour créer une troisième drogue légale, rétorque M<sup>e</sup> Niebudek. On verra bien ce que dira le rapport qui sortira cet automne à la Chambre des communes. »

Le ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, a salué le travail du comité tout en affirmant qu'il serait « plus réaliste » de décriminaliser que de légaliser — les consommateurs s'exposeraient alors à une amende mais échapperaient au casier judiciaire —, comme il envisage de le faire depuis juillet dernier.

Le Bloc québécois penche du même côté. « La légalisation soulève encore trop de questions. On ignore par exemple son impact sur le rendement scolaire », précise le député Réal Ménard. « Et puis le rapport ne dit pas qui va s'occuper de la vente ni comment? C'est notre grosse déception. Il est trop vague pour que l'on sache comment cela s'articule. »

Pour le sénateur Nolin, c'est plutôt à Ottawa de s'entendre avec les provinces et les villes. « Moi, j'ai fixé l'objectif. J'ai volontairement laissé le reste flou. »

Farouchement anti-droque, les Américains s'indignent déjà de voir leur voisin autoriser l'usage de marijuana à des fins médicales. Mais le sénateur Nolin ne se sent pas coincé pour autant. « Le Canada doit prendre ses propres décisions en fonction de l'intérêt de ses citoyens », a-t-il dit hier, heureux de voir CNN et d'autres grands médias s'emparer de la nouvelle. « Il faut se payer un bon débat avec nos voisins. »

# Bientôt dans un palais de justice près de chez vous...

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

À CEUX QUI croient que le rapport du Sénat voulant légaliser la marijuana prendra la poussière sur une tablette, M<sup>e</sup> Pierre Cloutier promet qu'il sera mis à profit dès demain.

« Je plaide vendredi et vous pouvez être certain que je ne perdrai pas une minute pour déposer ce rapport devant le juge », clame le criminaliste, qui milite pour la légalisation depuis 25 ans. « Cela ne changera pas le verdict, mais cela devrait avoir tout un impact sur la sentence. Avec une brique aussi solide sur la table, que voulez-vous que la Couronne plaide? Où mon adversaire va-t-il trouver de quoi dire que c'est un crime grave? Finies les folies! »

« Vous pouvez être certain que tous les avocats de la défense vont se mettre à plaider ça. Un rapport du Sénat et deux ans de recherche, ça a une force incroyable, continue l'avocat. C'est au moins aussi bon qu'un rapport de la Cour suprême! » Après avoir entendu 234 témoins et passé des dizaines d'études au peigne fin, le comité sénatorial conclut que la marijuana est peu dommageable.

Les usagers s'en détournent d'eux-mêmes avec l'âge, dit leur rapport, rares sont ceux qui restent accrochés et ils s'en tirent généralement sans traitement.

Le cannabis entraîne par ailleurs peu de pertes de productivité et d'hospitalisation. C'est ainsi que les coûts annuels (1,4 milliard) reliés à l'usage de drogue sont environ cinq fois moins importants que ceux liés à l'alcool et sept fois moins importants que ceux liés au tabac.

La répression, par contre, coûte des sommes folles. La lutte antidroque coûte entre 700 millions et un milliard par année aux forces policières. Les poursuites fédérales pour possession de cannabis ont coûté cinq millions.

Et cette lutte ne donne rien. Le taux d'infractions liées au cannabis a presque doublé en 10 ans. Près de 30 % de la population, soit 10 millions de Canadiens, l'ont essayée et deux millions de personnes en ont fumé au cours des 12 derniers mois. Quant aux jeunes usagers, le Canada en compte désormais l'une des proportions les plus élevées au monde, alors que là où on a osé décriminaliser (Pays-Bas, Espagne, et maintenant en Angleterre), la consommation n'a pas augmenté à long terme. Au contraire.

Bref, affirme le comité, si on a inclus la marijuana dans les conventions internationales, c'est par ignorance. Et on l'a inclus dans les lois nationales au nom d'une morale dépassée. Avec comme résultat que les Canadiens risquent de faire l'objet de discrimination puisque ces lois sont inégalement appliquées d'un corps de police à l'autre.

Principale ombre au tableau: les 100 000 usagers à risques et 80 000 usagers excessifs, qui fument tous les jours (plus d'un gramme dans le second cas). Mais il serait plus facile de les traiter si on ne les poursuivait pas, argue M<sup>e</sup> Cloutier, qui espère en convaincre non seulement les juges mais aussi le ministre de la Justice du Canada, Martin Cauchon. En juillet, le ministre parlait déjà de décriminaliser (en imposant une simple amende).

Les fonctionnaires du ministère de la Justice du Québec ont pour leur part monté un projet en ce sens il y a déjà plusieurs années, révèle M<sup>e</sup> Cloutier. « Maintenant, le Québec a quelque chose de solide sur quoi s'appuyer pour réfréner les policiers. Il n'a pas besoin d'attendre après Ottawa. »

## Le juge Béliveau fixera aujourd'hui les honoraires des avocats des motards

Rév. L. F.

ANDRÉ CÉDILOT

SI L'ON EN croit ses propos, le juge Pierre Béliveau reverra à la baisse les « plantureux honoraires » que les avocats payés par l'aide juridique ont touchés au premier procès des 17 membres des Hells Angels et des Rockers accusés de gangstérisme.

Par contre, il est clair dans son esprit que le tarif habituel de 500 \$ par jour de l'aide juridique est « tout à fait inadéquat ». D'un autre côté, il ne semble pas prêt à tripler ces émoluments, comme l'avait fait le juge Jean-Guy Boilard à l'occasion du procès initial.

De toute évidence, le juge Béliveau orientera plutôt sa décision sur celle de son collègue Réjean Paul, qui dirige l'autre super procès découlant de la razzia antimotard du printemps 2001.

Après avoir longuement hésité à s'immiscer dans les affaires de la Commission des services juridiques, le juge Paul a accordé aux avocats des tarifs qui peuvent

représenter 5500 \$ par semaine au maximum.

Invoquant à nouveau l'ampleur et la complexité de la preuve, les avocats au « procès des 17 » insistent évidemment pour que le juge Béliveau maintienne les généreux tarifs de 150 \$ l'heure fixés par le juge Boilard. Ceux-ci pouvaient leur rapporter jusqu'à 9000 \$ par semaine!

De leur point de vue, c'est la seule manière pour les 10 accusés admissibles à l'aide juridique d'avoir des avocats « efficaces, compétents et capables », selon l'expression de M<sup>e</sup> Simon Boucher. Et, par le fait même, « d'avoir une défense pleine et entière », a-t-il dit à plusieurs reprises.

L'avocat du gouvernement provincial argue pour sa part que le juge Béliveau n'a pas à modifier les tarifs puisque la Loi sur les services juridiques n'est pas contestée. Par ailleurs, a-t-il dit avec fermeté, « rien n'oblige un avocat de pratique privée à accepter un mandat d'aide juridique, s'il n'est pas d'accord avec les tarifs en vigueur ».

Normalement, l'aide juridique accorde

un maximum de 500 \$ par jour aux avocats pour s'occuper d'un dossier. Pour une demi-journée à la cour, ils reçoivent 250 \$. Exceptionnellement, et cela vaut uniquement pour les causes de meurtre, on ajoute 500 \$ pour le travail de préparation et, au besoin, 180 \$ pour l'embauche d'un assistant au procès.

Dans le cas présent, les 17 motards répondent de trafic de drogue, gangstérisme et complots de meurtres. « 500 \$ par jour pour plaider à la cour, c'est pas plantureux. Mais pourquoi devriez-vous avoir plus que les autres avocats qui font le même travail? », a demandé le juge Béliveau.

« La preuve est volumineuse, c'est un dossier compliqué, plus lourd, car il y a 17 accusés ».

« Mais vous êtes 10 avocats », de rétorquer spontanément le juge Béliveau. Au moment d'ajourner, le juge Béliveau s'interrogeait aussi sur l'opportunité de fixer un « plafond maximal » de rémunération pour la durée du procès. Il rendra sa décision aujourd'hui au palais de justice Gouin.

## MIEUX ORGANISÉ. À MEILLEUR PRIX.

Satellite™ 2400

2 499 \$

prix suggéré

- **Processeur Intel® Pentium® 4 1,60 GHz rapide et puissant**
- **DVD-ROM/CD-RW pour graver vos propres CD et visionner des DVD**
- **Mémoire DDR de 256 Mo hautement performante**
- **Disque dur de 30 Go amplement spacieux pour le stockage de données**
- **Microsoft® Windows® XP Edition Familiale**



Être libre de travailler d'où vous le voulez

et quand vous le voulez... c'est brillant.

Ça peut aussi être économique grâce à

l'ordinateur portable Toshiba, le numéro

un au monde. À ce prix-là, les plus futés

ne tarderont pas à en profiter. Rendez-vous

chez votre revendeur ou à notre site Web.

TOSHIBA

www.shoptoshiba.ca

1-800-TOSHIBA



Les PC TOSHIBA utilisent les systèmes d'exploitation Microsoft® originaux  
<http://www.microsoft.com/piracy/howtotell>

Intel, Pentium, Intel Inside et le logo Intel Inside sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Intel Corporation ou de ses filiales américaines et étrangères. Frais d'expédition et taxes applicables en sus. Les produits peuvent différer de l'illustration. Le revendeur peut vendre à prix moindre. Sous réserve de disponibilité. En vente au Canada seulement.

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

# J'ai horreur des événements

**A**vertissement : Dans le livre de courtes proses que je suis en train de lire (Hammerklavier de Yasmina Reza) une des histoires commence par une dame qui dit : moi qui ai horreur des événements... Je pourrais commencer toutes mes chroniques par la même profession de foi. J'ai horreur des événements. C'est pourquoi vous n'en trouverez aucun dans cette chronique.

**DOUBLE EMPLOI** — Un monsieur circule en voiture sur une route de campagne, il suit un petit camion. En sortant d'une courbe, le camion freine brusquement derrière deux cyclistes qui allaient dans le même sens. Le monsieur dans sa voiture évite de justesse d'emboutir le camion. Il a écrit à *La Presse* pour raconter l'incident, une lettre douceuse dans laquelle il commence par dire que le vélo c'est bien beau, c'est bien bon pour le cardio, mais pas sur les routes. Les routes c'est pour les autos. Est-ce que les autos vont sur les pistes cyclables ? Interdisons les vélos en dehors des pistes cyclables, réclame le monsieur.

Une semaine plus tard un second lecteur surenchérit avec des statistiques, semblables à celles-ci qui sont celles de 2001... 2788 cyclistes accidentés. Douze morts, 197 plus ou moins maganés, tous les autres s'en sont tirés avec des points de suture. Il faut mettre fin à cette tuerie, dit le monsieur. Douze morts, une tuerie ? Combien en auto ? Combien à cause d'ivrognes ? Combien de noyés dans les piscines ? Faut-il interdire les piscines ?

Je pédale des milliers de kilomètres en vélo chaque année sur des routes de campagne et c'est vrai que c'est dangereux, voulez-vous que je vous raconte mon dernier accident ? Vous allez frémir. Je revenais d'une longue randonnée, totalement épuisé — la fatigue rend vulnérable en amenuisant les réflexes —, j'arrive à la maison, je monte

les escaliers quatre à quatre pour aller prendre ma douche, je rate une marche, me pète la cheville, un mois dans le plâtre. Faut-il interdire les escaliers ?

Sans blague, j'étais

fâché contre mon journal qui paie cher des éditorialistes et des chroniqueurs — enfin cher, disons qui paie très correctement des gens comme moi, pour dire n'importe quoi, qu'a-t-il besoin d'ajouter encore à la confusion ambiante en publiant les lettres complètement idiotes des lecteurs ?

**LE SALAIRE DE THÉODORE** — Les athlètes professionnels sont payés beaucoup trop cher, bien. Mais s'ils gagnaient moins, où irait l'argent ? Aux fonds de lutte contre le sida en Afrique, croyez-vous ? Seriez-vous plus satisfaits si les joueurs gagnaient moins pour que les propriétaires d'équipe gagnent plus ?

Le coût d'une soirée pour deux personnes au centre Bell, pour un spectacle souvent ordinaire, est plus indécent que le salaire de n'importe quel joueur (et notez que c'est la première indécence qui finance la seconde), mais là n'est pas mon propos, ce que je trouve carrément obscène ce sont les discussions publiques autour de ces salaires. J'écouterais l'autre soir la gang de 110 % (TQS) débattre — ciel ! débattre ! — pérorer plutôt, sur le salaire probable de José Théodore : propos d'une abyssale vacuité. Parler pour parler. « Discussions de taverne », selon l'expression consacrée ici, ailleurs on dit « Propos du Café du commerce », mais c'est le même discours qui, dans la réalité de la vraie vie, a une fonction sociale : remplir de mots le vide que creuse l'ennui. Small talk,

disent les anglos.

Mais pourquoi diable en faire un show à la télé ?

Et pourquoi diable l'écoutez-vous ? me demanderez-vous.

Je ne sais pas. Je suis

fasciné par la représentation de ce que Philippe Falardeau (l'auteur de *La Moitié gauche du frigo*) appelle dans une note qu'il m'a adressée : la fuite du signifiant. Flatusités d'un évier qui se débouche. Vous avez déjà fait des confitures ? L'écume sur le dessus, je prends un soin maniaque à l'écramer avec une cuillère de bois, je la mets dans une petite soucoupe, puis je la jette.

À la télé on nous la sert. Et les gens la consomment. Moi le premier. Troublant.

**JE NE VOUS PARLE PAS DE CINÉMA, JE VOUS PARLE DE NOUS** — J'aime mieux prévenir par ce long titre parce que, de fait, vous allez avoir l'impression que je parle de cinéma. Pas du tout, pas deux secondes. Je ne vois pas comment je pourrais vous parler de *La Turbulence des fluides*, de Manon Briand, je ne l'ai pas vu.

Mais je sais, pour l'avoir survolée, que la critique est unanime : un bon film. Des réserves timides ici et là, mais en général un bon film. La seule personne qui n'a pas aimé : l'amie qui accompagnait Nathalie Petrowski à la première, elle en parle anonymement dans sa chronique, mais n'a pas voulu me dire qui c'était, anyway Nathalie elle-même en a pleuré de bonheur, alors...

Je ne saurais vous dire par quel fichu hasard, mais il se trouve que les gens autour

de moi qui ont vu le film, c'est le contraire : n'ont pas apprécié. Des cyclistes qui sont venus rouler samedi (il est vrai que les cyclistes se méfient de Manon Briand depuis *Deux secondes*), mais aussi une voisine, des parents et au moins deux collègues de *La Presse*. Tous ont bâillé d'ennui.

Mon problème c'est que justement je ne sais pas si c'est mon problème. Je vous explique. Comment se fait-il qu'on n'ait pas entendu, officiellement, publiquement, une seule voix dissonante en laquelle mes amis pourraient reconnaître la leur ? Est-ce parce que j'ai des amis de merde, et que leur voix très minoritaire ne mérite d'être entendue que par eux-mêmes ? Alors c'est vrai, c'est mon problème et je vais, de ce pas, changer d'amis.

Ou est-ce parce que *La Turbulence* est un film québécois ?

Et si c'était un film bulgare ?

Et si, finalement, ce n'était pas mon problème, ni celui de mes amis, ni celui du jury du festival qui semble partager l'opinion de mes amis, si c'était notre problème de toujours ?

Je ne sais pas, je vous demande.

**LA POLITESSE** — Pour quelques sacres qui émaillaient une récente chronique, un lecteur m'explique en trois lignes ce qu'est la politesse. Trois lignes, huit fautes, *tu peut, bonhomme, placart*, etc. Le tutoiement en prime. Je vous accorde qu'il m'arrive d'être bien inutilement malpoli, mais bordel de merde, vous ne sentez donc pas que c'est le fond de l'air qui est vulgaire ?

## Bell Canada versera 128 millions en équité salariale

MARIE TISON  
Presse Canadienne

BELL CANADA a conclu une entente sur l'équité salariale avec l'Association canadienne des employés en télécommunications (ACET).

En vertu de cette entente, Bell versera environ 128 millions en espèces aux employés touchés, en plus d'apporter des rajustements d'environ 50 millions aux prestations de retraite. En retour, l'ACET mettra fin aux procédures judiciaires entamées contre Bell.

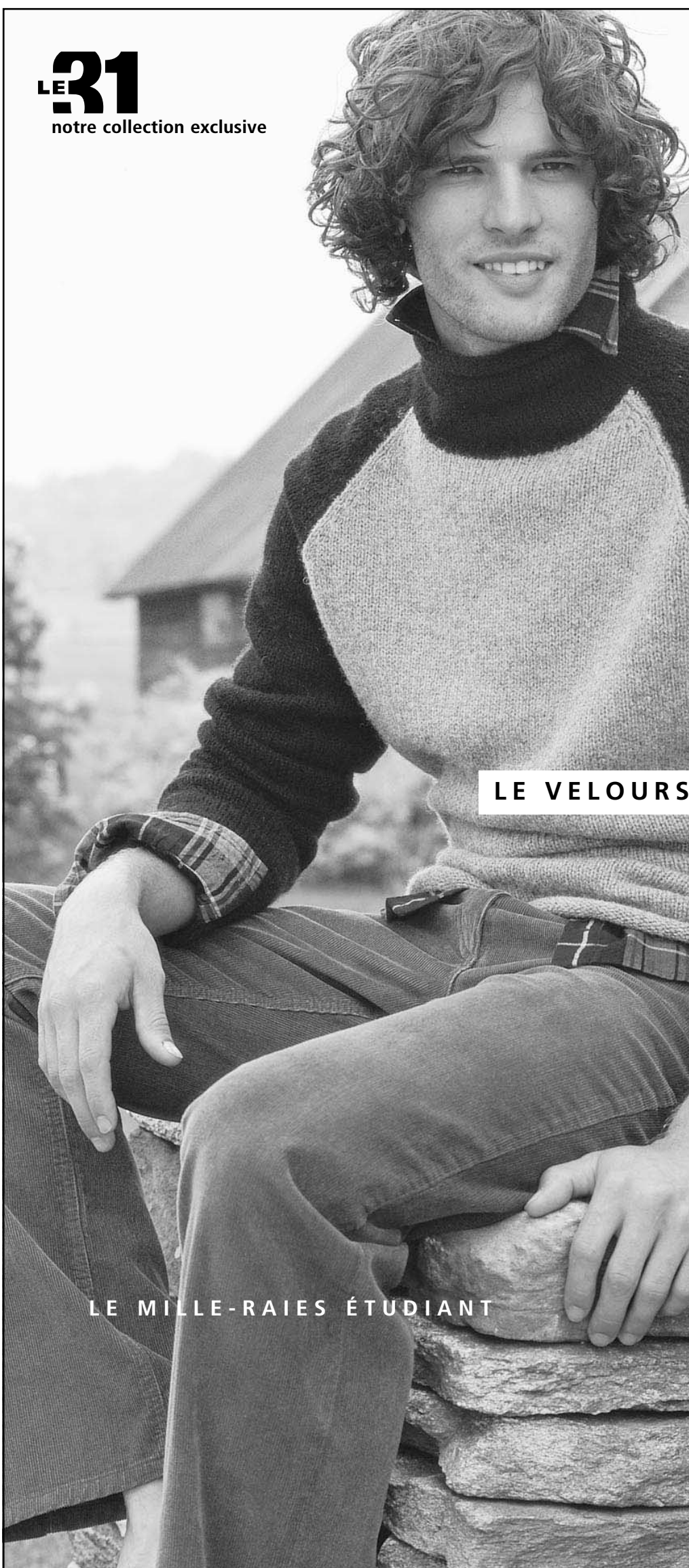
Les personnes visées par l'entente, soit 12 000 employés de Bell et 17 000 ex-employés, se prononceront sur cette entente entre le 19 et le 23 septembre. « Plus de 80 % de ces personnes sont des femmes, a précisé la vice-présidente de l'ACET, Line Brisson, en entrevue téléphonique mercredi. C'est une bataille de femmes, C'est pour ça que nous sommes contentes. » Elle s'est dite confiante de voir les employés et ex-employés touchés voter en faveur de l'entente. « Il y a de bons ajustements salariaux pour les gens », a-t-elle affirmé. L'ACET représente surtout des employés de bureau et des représentants aux ventes.

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), affilié à la FTQ, représente les autres employés touchés par le conflits avec Bell sur l'équité salariale, soit environ 400 téléphonistes encore employés de Bell et 4500 autres qui ont quitté l'entreprise depuis le début du conflit, en 1992.

Une porte-parole de Bell Canada, France Poulin, a indiqué que l'entreprise avait entrepris des négociations avec chacun des deux syndicats, mais que le SCEP avait refusé de présenter l'offre de Bell à ses membres. « C'est toujours le montant d'argent qui accroche, a commenté le vice-président pour le Québec du SCEP, Michel Ouimet. L'offre de Bell n'était pas suffisante, elle était très loin de ce qui a été offert à l'ACET. » Il a rappelé que c'était le SCEP qui avait entamées procédures judiciaires au début du conflit et qu'il était toujours devant le tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne.

En décembre prochain, la Cour suprême devrait rendre sa décision sur une requête de Bell qui remettait justement en question l'impartialité du tribunal de la commission. « Comme nous nous attendons à gagner, nous serons peut-être en meilleure position pour obtenir un meilleur règlement à ce moment-là », a déclaré M. Ouimet.

M<sup>me</sup> Poulin a soutenu que Bell avait présenté des offres « justes et équitables » aux deux syndicats.



**LE 31**  
notre collection exclusive

LE MILLE-RAIES ÉTUDIANT

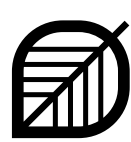


LE CÔTELÉ CAMPAGNARD

LE VELOURS CÔTELÉ 49,95



LE PLI COUSU VINTAGE



**simons**

3076047A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# Un « gouvernement en ligne » dans les promesses du PLQ

Ce projet que doit rendre public Jean Charest fait grincer des dents

DENIS LESSARD

**QUÉBEC — Tout le Québec devrait être rejoint par une ligne Internet haute vitesse au terme d'un premier mandat libéral, promettra le PLQ dans sa plate-forme controversée qui devrait être rendue publique la semaine prochaine.**

Car l'engagement d'un gouver-

nement « en ligne » a soulevé un questionnement sceptique de la part de bien des députés et cadres du PLQ à qui on présentait le projet la semaine dernière. Au comité exécutif du PLQ, surtout, on a posé bien des questions sur tous les aspects du document soumis par le cabinet de Jean Charest, a expliqué un député montréalais.

En vue de son conseil général de la fin septembre, le Parti libéral se trouvera doté d'un nouveau logo où le L de libéral sera formé par une représentation stylisée de la Côte-Nord et de la Gaspésie. La

maison Nolin Design a eu le mandat de rafraîchir l'image graphique du PLQ, inchangée depuis 1984.

Le PLQ compte aussi proposer une décentralisation importante des leviers de décision en faveur des régions. Déjà Jean Charest a promis qu'en « réinventant le Québec » les libéraux mettraient la hache dans plusieurs sociétés d'État — plus de 60 nouveaux organismes sont apparus depuis l'arrivée du PQ au pouvoir en 1994.

Les stratégies de Jean Charest se sont engagés à revenir avec une nouvelle mouture de l'engagement

d'un gouvernement « en ligne », un élément « important » dans l'ensemble des promesses que comptent rendre publiques les libéraux la semaine prochaine. Déjà un élu montréalais prévenait que le document qui sera rendu public sera fort différent de ce qui a été soumis au caucus la semaine dernière.

Le PLQ s'engagera à ce qu'à la fin d'un premier mandat tous les citoyens du Québec puissent avoir accès directement, 24 heures sur 24, aux services gouvernementaux en ligne, pour renouveler par

exemple son permis de conduire ou vérifier son dossier à la Régie des rentes, explique-t-on. « On promettra qu'au terme d'un mandat, le Québec sera l'une des sociétés les plus modernes au monde », affirme-t-on.

Mais le projet soumis par les conseillers de Jean Charest a été froidement reçu lors des réunions à huis clos de la semaine dernière, des « grincheux » ayant vite fait valoir que cet engagement aurait l'air passablement ésothérique dans les régions où la population n'est même pas câblée, a expliqué une élue.

# Entente avec les Innus: nouvelles tensions chez les bloquistes

JOËL-DENIS BELLAVANCE

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU —** La députée du Bloc québécois Pierrette Venne a provoqué de nouvelles tensions au sein de son parti hier en réclamant carrément la tenue d'un référendum au Québec sur l'entente controversée qu'a négociée le gouvernement Landry aux côtés d'Ottawa avec quatre communautés innues.

Farouchement opposée à cette entente, M<sup>me</sup> Venne a soutenu hier que le Bloc québécois devrait faire pression sur le gouvernement de Bernard Landry pour qu'il tienne un référendum sur cette question, comme l'exigent des gens en région qui seront touchés par cette entente de principe.

M<sup>me</sup> Venne a récemment effectué une tournée dans les régions de Saguenay et de Charlevoix afin d'entendre les doléances des citoyens qui disent faire les frais de cette entente qui reconnaît des droits ancestraux aux Innus.

« Un référendum au Québec sur la question, c'est ce que les gens demandent en région et c'est ce qu'ils veulent. D'ailleurs, dans l'entente, à l'article 18.2.1, les Innus vont avoir un référendum. Alors comment se fait-il que nous, nous n'avons pas droit à un référendum sur la question? C'est certainement deux poids, deux mesures, il n'y a pas d'erreur là-dessus et c'est comme cela que les gens se sentent », a déclaré M<sup>me</sup> Venne hier.

Mais le chef bloquiste, Gilles Duceppe, qui tente de mettre un terme aux frictions au sein de son parti au sujet de cette entente à la suite de la virulente sortie de l'ex-député bloquiste Ghislain Lebel, a immédiatement balayé du revers de la main cette requête de sa collègue.

M. Duceppe, qui a rencontré ses troupes hier lors d'un caucus visant à préparer la rentrée parlementaire prévue à la mi-septembre, a soutenu que la commission parlementaire mise sur pied par le ministre québécois des Affaires autochtones, Rémy Trudel, est le véhicule idéal pour parfaire cette entente.

D'ailleurs, le chef bloquiste a annoncé hier la création d'un comité qui passera au peigne fin l'entente, qui prévoit la création d'un gouvernement et un régime fiscal innus ainsi que l'octroi de propriétés exclusives ou partagées sur des territoires totalisant 300 000 km carrés.

Ce comité, qui tiendra des consultations et produira un mémoire qui sera déposé en commission parlementaire annoncée par M. Trudel, sera présidé par Yvan Loubier, le critique bloquiste dans le dossier des affaires autochtones. Les députés Michel Gauthier (Roberval), Gérard Asselin (Charlevoix), Ghislain Fournier (Manicouagan) et Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière), dont les circonscriptions seront touchées par l'entente de principe, feront aussi partie du comité.

« Nous avons déjà des améliorations que nous voulons apporter à cette entente », a déclaré hier M. Duceppe, en précisant que le Bloc québécois invitera le gouvernement Landry à ajouter une clause précisant que le Québec ne reconnaît pas la légitimité de la

Constitution canadienne en paraphant un traité avec Ottawa et les nations innues.

M. Duceppe a tenu à rappeler que le Bloc québécois appuie toujours le « cadre général de l'entente de principe ». « On a un consensus au caucus, l'unanimité moins M<sup>me</sup> Venne sur cette question. (...) D'autre part, on est conscient qu'il y a des inquiétudes parmi la population blanche, et je dirai aussi parmi la population autochtone, et que cette entente est perfectible. »

Mais cette annonce du chef bloquiste n'a guère impressionné la députée Venne qui croit que son parti cherche à tout prix à éviter la confrontation avec le gouvernement péquiste à Québec.

« C'est évident qu'on veut éviter la confrontation. Mais pour ma part, je me dis qu'on a le droit à la dissidence. On ne pense pas tous pareil dans ce bas monde. On peut certainement penser différemment de ce que le Parti québécois pense », a-t-elle déclaré quelques minutes avant que M. Duceppe ne rencontre les journalistes.

**275 chaînes**  
de qualité numérique,  
ça demande de l'entraînement.



Seulement

**99 \$\***

Système Bell ExpressVu 3100

- Créez votre propre programmation parmi plus de 275 chaînes
- Image et son de qualité numérique
- Guide horaire interactif à l'écran

1 87 SOUCOUPÉ  
[www.bell.ca/expressvu](http://www.bell.ca/expressvu)



allez-y



Espace Bell

Dumoulin

BRAULT & MARTINEAU

FUTURESHOP

RadioShack

CENTRE HI-FI

LA BOULANGERIE

LA CARBINE TELEPHONIQUE

Audio Vidéo Centrale

AudioTronic

Et chez tous les autres détaillants autorisés.

199,98 \$ Antenne parabolique, récepteur et télécommande  
-100,98 \$ Crédits de programmation\*\*  
99,00 \$ Prix net

\*Le prix indiqué exclut les taxes. Offre disponible jusqu'au 31 octobre 2002 et limitée aux nouveaux abonnés qui activent un récepteur de modèle 3100 ou 5100 et qui acceptent de s'abonner à l'un des forfaits Ultra, Ultimate, Super 7 Dragon ou Combo Maxi Plus avec LudiTV et le service Météo instantanée. \*\*Le montant total des crédits de programmation et des crédits de télé interactive combinés est de 100,98 \$ et s'applique après toutes les taxes. Un crédit de programmation de 90 \$ est disponible pour les nouveaux clients qui activent un récepteur non-compatible à la télé interactive. Un crédit de programmation de 15 \$ sera appliqué chaque mois pour les six premiers mois de service. Un crédit de télé interactive de 5,49 \$ sera appliqué chaque mois pour les deux premiers mois de service. Les crédits de programmation ne peuvent être appliqués à la programmation Vu!. Des frais de désactivation et d'autres conditions ou restrictions pourraient s'appliquer. Les prix, les forfaits, la programmation et l'offre peuvent être sujets à changements sans préavis. Détails en magasin ou au [www.bell.ca/expressvu](http://www.bell.ca/expressvu)  
Bell est une marque de commerce de Bell Canada. ExpressVu et Vu! sont des marques de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.

## Sus au déséquilibre fiscal canadien! réplique le PLQ à Pettigrew

MARIO CLOUTIER

**QUÉBEC —** Le Parti libéral du Québec ne lâchera pas prise dans le dossier du déséquilibre fiscal canadien. Il continuera de le dénoncer tout en continuant de défendre les intérêts supérieurs du Québec dans le contexte canadien, souligne le porte-parole libéral en matière constitutionnelle, Benoît Pelletier.

« Ils ont peur à Ottawa que les trois partis fassent du *federal bashing* lors des prochaines élections générales au Québec, souligne-t-il, mais ce n'est pas parce qu'on défend le Québec avec fermeté que l'on ne peut pas avoir un agenda de construction de la fédération. »

Le député de Chapleau à l'Assemblée nationale réagissait ainsi aux propos du ministre fédéral Pierre Pettigrew rapportés dans *La Presse* d'hier. Récemment, devant le Conseil pour l'unité canadienne, M. Pettigrew faisait valoir que Mario Dumont et l'ADQ avaient « le mieux compris » la réalité québécoise en faisant sortir l'électorat du clivage souveraineté-fédéralisme.

« C'est faux, pense M. Pelletier. Il y a des nuances entre les différentes formes de fédéralisme et de souveraineté. LE PQ et le PLQ ont des positions constitutionnelles, mais l'ADQ c'est le milieu et le néant. Ce parti n'a pas trouvé la recette d'une autre forme d'organisation de l'État. »

Le porte-parole libéral en matière de constitution souligne que Mario Dumont cultive surtout l'ambivalence dans ce dossier. Avec l'ADQ, dit-il, le Québec serait assis entre deux chaises « et je ne suis pas sûr que les Québécois soient d'accord avec cette position ».

M. Pelletier rappelle au ministre Pettigrew que le PLQ a une position depuis novembre dernier, dont il l'est l'auteur et qui s'intitule *Un projet pour le Québec*, qui veut améliorer le sort de la province au sein de la fédération en misant sur la collaboration, plutôt que sur la confrontation, avec les autres provinces et Ottawa.

« Ce qu'il souhaite, dit-il en parlant du ministre Pettigrew, c'est ce qu'on propose. Et on attend toujours une réponse du gouvernement fédéral. À ce sujet, il pourrait peut-être user de son influence sur ses collègues à Ottawa. »

Le député libéral insiste pour dire que le désir d'affirmation du Québec, tel qu'incarné par sa formation politique, peut très bien se matérialiser dans un « esprit extrêmement fédératif ». Cette approche conciliante ne signifie pas que le PLQ se mettra à genoux devant Ottawa, ajoute-t-il.

Dans le dossier du déséquilibre fiscal, M. Pelletier rappelle que son parti a agi en précurseur à Québec, quitte à faire rire de lui par le Parti québécois en 1999.

« Ils se sont finalement rangés de notre côté, mais nous ne lâcherons pas prise. C'est essentiel d'en discuter dans une optique de rééquilibrage de l'appareil fédératif. »

# Les vacances de milliers d'élèves prolongées en Grande-Bretagne

Les contrôles de sécurité sur les enseignants n'ont pu être terminés à temps



ISABELLE HAGHEY  
LA PRESSE À LONDRES

C'EST LE RÊVE de bien des enfants, mais un véritable casse-tête pour leurs parents et les autorités scolaires : en Grande-Bretagne, les vacances estivales de milliers d'élèves ont été prolongées parce que de stricts contrôles de sécurité sur les enseignants n'ont pu être terminés à temps pour la rentrée scolaire.

Des dizaines d'écoles ont été plongées dans le chaos, hier, journée officielle de la rentrée des classes — et date limite fixée par le gouvernement pour que le Criminal Records Bureau (CRB) s'assure que les 22 000 nouveaux enseignants et employés des écoles primaires et secondaires du pays ne soient pas des pédophiles ou de dangereux criminels.

Cet échéancier n'a pu être respecté par le CRB, dont la tâche s'est révélée plus longue et complexe que prévu. Résultat, depuis que les premières écoles ont ouvert leurs portes, vendredi, des milliers d'élèves ont dû être renvoyés chez eux. Et leurs vacances pourraient s'étirer encore longtemps : 7000 dossiers n'ont pas encore été vérifiés. Au rythme où vont les choses, les contrôles de sécurité ne se termineront qu'en décembre !

Après le traumatisme causé par le meurtre de deux fillettes dans le paisible village de Soham, le gouvernement a jugé qu'il ne pouvait plus courir le risque, même minime, d'exposer les enfants britanniques à d'évén-

tuels psychopathes. L'enquête policière sans précédent provoquée par la disparition des petites Holly Wells et Jessica Chapman a tenu le pays en haleine pendant deux semaines, jusqu'à son dénouement tragique, le 17 août.

Ce jour-là, une nation en état de choc a appris que l'homme accusé du double meurtre, Ian Huntley, était concierge à l'école secondaire de Soham. Sa conjointe, Maxine Carr, accusée d'entrave à la justice, était suppléante à l'école primaire et avait enseigné aux deux petites victimes de 10 ans.

Dans la foulée de la tragédie de Soham, le ministère de l'Éducation a annoncé que tous les nouveaux employés scolaires devaient obtenir le feu vert du CRB avant d'entrer en contact avec les enfants. Jusque-là, enseignants, assistants et concierges avaient la permission de commencer leur travail pendant que le CRB complétait la vérification de leur dossier auprès des différents postes de police régionaux du pays.

De nombreux enseignants et directeurs d'école ont déploré le fait que le ministère ait adopté une « mesure de panique », qui n'a eu pour effet que de semer la confusion dans les écoles. Le secrétaire général de l'Association des directeurs d'écoles secondaires, John Duford, a prédit que ce « cauchemar bureaucratique » enragerait les employés des 18 000 écoles qui commencent le trimestre d'automne cette semaine.

M. Duford a conseillé aux directeurs d'écoles d'ignorer les directives du ministère s'ils estiment que « leurs élèves sont exposés à de plus grands risques à traîner dans les rues pendant quelques jours qu'avec des enseignants dont le dossier n'a pas encore été vérifié. » Plusieurs directeurs d'écoles ont suivi le conseil et ont ouvert leurs établissements comme prévu, malgré les dossiers en attente.

Mais d'un bout à l'autre du pays, des milliers d'enfants se sont heurtés, hier, à des portes closes. Comme à l'école Lady Margaret, dans le sud-ouest de Londres, où le quart des élèves ont raté leur premier jour de classes. La directrice Joan Olivier a affirmé que les règles devaient être assouplies, le gouvernement ayant réagi de manière excessive pour répondre aux inquiétudes soulevées par les meurtres de Soham.

Géré par une entreprise privée, le CRB a été mis sur pied en mars pour empêcher les pédophiles d'entrer en contact avec les enfants, mais a vite été submergé de dossiers. Depuis son ouverture, l'organisme accumule les délais, qui affectent aussi les travailleurs des hôpitaux et des services sociaux. Avant son implantation, le gouvernement se contentait de comparer les noms des nouveaux enseignants à ceux de la « Liste 99 », une liste confidentielle de pédophiles, suspects ou condamnés, établie par le ministère de l'Éducation.

# Deux cas probables du virus du Nil à Toronto

Presse Canadienne

TORONTO — Deux cas probables de contamination par le virus du Nil occidental viennent d'être décelés chez des Ontariens, ce qui porte à cinq le nombre total de cas identifiés dans cette province, a fait savoir le médecin-chef de la province, hier.

Il s'agit d'hommes âgés de plus de 65 ans, vivant dans la région de Toronto, a indiqué le docteur Colin D'Cunha. « Une fois de plus, j'incite les Ontariens à continuer à prendre des précautions pour éviter les piqûres de moustiques », a-t-il dit.

La semaine dernière, on apprenait que trois résidents du sud de l'Ontario, dont un a dû être hospitalisé dans un état grave, avaient vraisemblablement contracté le virus. L'un d'eux aurait été contaminé au cours d'un voyage dans le sud des États-Unis.

Ce n'est pas une coïncidence si quatre des cinq cas suspects impliquent des personnes âgées, celles-ci étant particulièrement vulnérables.

Le virus du Nil se traduit par un vaste assortiment de symptômes — état semblable à la grippe, fatigue, courbatures et nez qui coule. Chez moins d'un pour cent des gens infectés, cela peut prendre des formes graves comme une faiblesse musculaire et l'inflammation du cerveau. Mais généralement, l'infection se manifeste par une légère fièvre, des maux de tête et des douleurs.

cyberpresse.ca / arts

cyberpresse.ca

« JE CROIS QUE L'EFFET DES MÉDICAMENTS SE POURSUIT MÊME APRÈS LA GUÉRISON. »

Les nouveaux médicaments innovateurs accomplissent beaucoup plus qu'on ne le pense. En effet, ces médicaments appuient la recherche menant à de nouveaux traitements capables de sauver des vies. Et lorsque nous sauvegardons cette recherche par une protection rigoureuse des brevets, de grands avantages s'ensuivent. Nous attirons plus d'investissements, ce qui entraîne un accroissement des activités de recherche et de développement dans le domaine médical au Canada et se traduit par la découverte de nouveaux médicaments prometteurs pour tous les Canadiens. Heureusement, nous pouvons tous faire notre part pour appuyer l'adoption de lois plus strictes sur la protection des brevets. Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez notre site web à l'adresse [www.canadapharma.org](http://www.canadapharma.org)

Lorsque nous protégeons la recherche au Canada, nous protégeons l'avenir de tous les Canadiens.



Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

La recherche : source de vie

HBC NETTOYAGE RÉSIDENTIEL @ la Baie

NETTOYAGE DE MOQUETTES Rabais de 40%  
**15 \$ par pièce\***  
minimum de 4 pièces  
Notre prix ord.: 100 \$ pour 4 pièces

Notre méthode de nettoyage en profondeur déloge la saleté, ravive les couleurs et rafraîchit les fibres.

NETTOYAGE DE MEUBLES Rabais 20%  
**\$79** 1 canapé et 1 fauteuil  
Notre prix ord.: 99 \$

Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attendants et meubles modulaires.

NETTOYAGE DE CONDUITS  
Maison au complet\*\*  
**\$179**

Cette semaine seulement  
**49 \$ Désinfection**  
Notre prix ord.: 79 \$

Offre valide jusqu'au 7 septembre 2002.  
**1 800 818-7779**

Pour les services de nettoyage résidentiel Hbc, faites le «1».  
Service téléphonique accessible dès 8 h!

SERVICES À DOMICILE  
• NETTOYAGE RÉSIDENTIEL  
• SÉCURITÉ RÉSIDENTIELLE  
• DÉCORATION INTÉRIEURE  
• RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE  
QUALITÉ • FIABILITÉ • COMMODITÉ

la Baie Primes HBC

\*Minimum de 4 pièces. Les pièces de plus de 200 grammes sont payées à base de pièces de plus de 200 grammes. Les pièces de moins de 200 grammes sont payées à base de pièces de moins de 200 grammes. \*\*Minimum de 2 pièces. Les pièces de plus de 200 grammes sont payées à base de pièces de plus de 200 grammes. Les pièces de moins de 200 grammes sont payées à base de pièces de moins de 200 grammes.

www.thebay.com

ce soir  
Le Grand Journal  
avec Jean-Luc Mongrain 17 h

Flash  
avec Patricia Paquin et Alain Dumas  
18 h 30

Fun noir  
avec Normand Brathwaite 19 h

TQS  
tqs.qc.ca

# Le protocole de Kyoto en huit questions

MATHIEU PERREAULT

LES ÉTATS-UNIS et l'Alberta le boudent, l'Europe et le Québec l'appuient. Chose certaine, il est beaucoup question du protocole de Kyoto ces jours-ci. Pour ceux qui en perdraient leur latin (ou leur japonais ?), *La Presse* répond ici à quelques questions.

**Q** Qu'est-ce que le protocole de Kyoto ?

**R** Signé en 1997, le protocole de Kyoto prévoit que les pays in-

dustrialisés réduiront d'ici 2010 leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Canada devra en émettre 6 % moins qu'en 1990. Ces gaz, dont le plus important est le dioxyde de carbone émis par les voitures et les centrales électriques, forment une pellicule qui laisse passer la chaleur du soleil vers la terre, mais emprisonne la chaleur de la terre la nuit, un peu comme dans une serre. Le protocole prévoit qu'après 2010, les pays en voie de développement accepteront progressivement des limites d'émissions eux aussi.

**Q** Pourquoi est-il urgent de ratifier le protocole de Kyoto ?

**R** Les dernières estimations prévoient une augmentation de deux degrés de la température mondiale d'ici 2050, et de trois degrés au Canada, parce que les effets seront plus grands dans les latitudes nordiques. Le problème est aggravé par le fait que les « extrêmes climatiques », comme les redoux anormaux l'hiver, les canicules, les verglas apocalyptiques, les déluges et les sécheresses, sont plus fré-

quents à mesure que la température moyenne augmente. Le protocole ne retarderait les effets du réchauffement sur la planète que de 10 ans : les émissions de GES ne diminueront que de 5 %, alors qu'il faudrait une réduction de 50 % pour arrêter le réchauffement de la planète, selon Environnement Canada.

**Q** Qui s'oppose au protocole de Kyoto ?

**R** Le gouvernement américain a annoncé, début 2001, qu'il ne

signerait pas le protocole de Kyoto, jugeant son coût trop élevé. Les États-Unis préfèrent une approche volontaire qui limitera à 15 %, au lieu de 20 %, la croissance des émissions de GES d'ici 2010. La défection américaine a inquiété les milieux industriels canadiens, qui craignent d'être désavantagés par rapport à leurs concurrents américains, et donné un nouveau souffle au mouvement anti-Kyoto au Canada. L'Association des manufacturiers et exportateurs du Canada et le Centre patronal de l'environnement du Québec se sont élevés contre la décision du gouvernement canadien de proposer au Parlement la ratification du protocole.

**Q** Qui est en faveur ?

**R** L'Europe est le principal partisan du protocole de Kyoto. L'Union européenne a réparti dès 1998 les cibles de réductions d'émissions de ses différents membres. Les mouvements écologistes déplorent régulièrement les exemptions ajoutées au protocole depuis 1997, mais considèrent qu'il s'agit d'un premier pas vers une réduction plus importante. Au Canada, l'ancien ministre des Finances, Paul Martin, a émis des doutes sur la pertinence d'une adhésion du Canada, vu l'incertitude entourant ses coûts.

**Q** Quels seront les coûts du protocole pour le Canada ?

**R** L'estimation des coûts varie de 10 à 45 milliards d'ici 2010, selon diverses estimations gouvernementales, ce qui correspond à un ralentissement de la croissance économique annuelle de 0,1 à 0,4 %. L'incertitude est causée par l'efficacité du « marché du carbone », qui vise à utiliser au maximum les manières peu coûteuses de limiter les émissions de GES. Les compagnies ou les pays qui peuvent exploiter ces méthodes pourraient dépasser leur objectif de réduction, puis vendre l'excédent aux pollueurs incapables de réduire leurs émissions à prix modique.

**Q** Comment l'effort du protocole sera-t-il réparti entre les provinces ?

**R** Ottawa et les 10 provinces ne se sont pas encore entendus sur la répartition des objectifs de réduction. Tout accord devra tenir compte de la population des provinces, de leur niveau d'émissions, et de leur structure industrielle. En entrevue avec *La Presse* hier de Johannesburg, le ministre délégué à l'Environnement du Québec, Jean-François Simard, a indiqué que « l'approche historique », une réduction uniforme de 6 %, était inacceptable parce que le Québec émet deux fois moins de GES par habitant que la moyenne canadienne.

**Q** Pourquoi le Québec est-il en faveur ?

**R** Le Québec tire la majeure partie de son électricité de ses barrages, et a donc intérêt à augmenter la valeur de cette énergie « verte », un effet probable du protocole de Kyoto. Un réchauffement de la planète pourrait par ailleurs diminuer le niveau d'eau des barrages. L'effort exigé du Québec est aussi limité par le fait que sa population augmente moins rapidement que celle du reste du Canada.

**Q** Pourquoi l'Alberta est-elle contre ?

**R** L'Alberta produit la grande majorité du pétrole et du charbon canadien. L'impact économique du protocole de Kyoto y sera donc plus élevé. Les émissions de GES par habitant y sont trois fois plus élevées que la moyenne canadienne. Le premier ministre Ralph Klein a donc suggéré de reporter à 2020 les objectifs de réduction d'émissions de GES prévus par le protocole.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Suivez le débat sur la ratification du protocole de Kyoto à [www.cyberpresse.ca/kyoto](http://www.cyberpresse.ca/kyoto)

**1,01%**  
sous le taux de base  
pour les 9 premiers mois

TAC de  
**4,12%\*** pour un prêt  
d'une durée de 5 ans

**L'Hypothèque à taux ultra-préférentiel<sup>MC</sup> CIBC.**

Obtenez, pendant les neuf premiers mois, un taux d'intérêt de 1,01% sous le taux de base, puis un taux de 0,25% sous le taux de base pour le reste de la durée de votre prêt de 5 ans. Vous pourrez abrégé ainsi la durée de votre prêt hypothécaire.

**Banque CIBC. Des solutions simples et sensées<sup>MC</sup>.**

Pour tous renseignements au sujet des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie pour prêts hypothécaires CIBC, passez à votre centre bancaire ou téléphonez au 1 877 433-1901.

**EN VOYAGE AVEC NOUS**

Les mercredis et samedis dans

**La Presse**

**VACANCES VOYAGE**

**L'INSTITUT DE YOGA ET DE MÉDITATION**

COURS CONTINUS & ATELIERS DE YOGA

PROGRAMME DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DE PROFESSEURS DE YOGA

**(514) 843-YOGA(9642)**

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque CIBC. \* TAC (Taux annuel du coût d'emprunt) basé sur un nouveau prêt hypothécaire de 120 000 \$, amorti sur 25 ans. Le taux hypothécaire de base CIBC peut fluctuer; cet exemple tient compte d'un taux de base de 4,50 % par année, soit le taux en vigueur au 17 juillet 2002. L'Hypothèque à taux ultra-préférentiel est un prêt hypothécaire à l'habitation fermé d'une durée de 5 ans, assorti d'un taux d'intérêt variable qui fluctue selon les changements du taux de base. Les prêts hypothécaires sont offerts par Services Hypothécaires CIBC Inc., au Québec, et par Hypothèques CIBC Inc., ailleurs au Canada. Pour tous renseignements, passez à votre centre bancaire CIBC.

**EXPRESS INTERNATIONAL**

**Haïti | Pour la normalisation**

L'ORGANISATION des États américains (OEA) a accordé hier son soutien à la normalisation de la coopération économique internationale avec Haïti, ouvrant la voie au déblocage de centaines de millions de dollars US d'aide, a-t-on appris auprès du siège de l'organisation à Washington. Le Conseil permanent de l'OEA a adopté une résolution en ce sens, qui devrait permettre de débloquer des aides détenues notamment par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale et bloquées depuis les élections législatives contestées de mai 2000. — *d'après AFP*

**Proche-Orient | Chroniques**

L'ASSOCIATION Médecins sans frontières (MSF) a commencé cette semaine la diffusion de ses « Chroniques palestiniennes », qui racontent « la réalité quotidienne d'une population prise dans la guerre et soumise à des souffrances le plus souvent ignorées ». Ce rapport de 64 pages doit être « largement distribué aux autorités locales en Israël et dans les territoires palestiniens, ainsi qu'aux 18 pays où MSF possède une section », précise l'organisation humanitaire. Il est également disponible sur le site internet de MSF. — *d'après AFP*

**Zambie | Fermiers blancs**

QUELQUE 125 fermiers blancs du Zimbabwe menacés d'expropriation par le pouvoir du président Robert Mugabe se trouvent en Zambie pour étudier les possibilités de s'y installer, a rapportait hier à Lusaka le quotidien gouvernemental *Times of Zambia*. Ils doivent visiter Mbala, une ville agricole du nord de ce pays voisin du Zimbabwe, où il vont procéder à des analyses du sol pour déterminer quel type de culture ils pourraient pratiquer. Le mois dernier, 277 fermiers zimbabwéens blancs, qui avaient refusé de répondre à l'ultimatum du gouvernement enjoignant à quelque 2900 propriétaires de quitter leurs exploitations au plus tard le 8 août, ont été arrêtés. — *d'après AFP*

**Liban | Télé fermée**

LES GENDARMES libanais, exécutant une décision de justice, ont fermé hier la télévision privée MTV, principal porte-parole de l'opposition chrétienne antisyrienne. La mesure a été dénoncée par le ministre de l'Information, Ghazi Aridi. Selon une source judiciaire, le tribunal des Imprimés a ordonné la fermeture parce que MTV s'était livrée à de la propagande électorale illicite lors des législatives partielles dans le Metn en juin. Le propriétaire de la chaîne, Gabriel Murr, a été récemment élu député dans une partielle. — *d'après AFP*

# Le Sommet de Johannesburg prend fin dans la déception

Agence France-Presse

JOHANNESBURG — La déception l'emportait hier à Johannesburg, où les deux documents politiques — *Plan d'action* et *Déclaration* — ont été adoptés après 10 jours de discussions marathon, sans que quiconque puisse franchement parler de progrès décisif pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement.

« Le sommet de Johannesburg a manqué d'engagements et d'audace », a regretté le président du Venezuela Hugo Chavez, dont le pays dirigeait au sommet le groupe des pays en développement.

Le Plan d'action, un document de 65 pages, comprend davantage de déclarations générales que d'objectifs chiffrés. La communauté internationale s'y engage à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion d'êtres humains sans eau potable ni assainissement adéquat.

« Ce sommet a évoqué les menaces qui pèsent sur la planète, mais il n'a pas été celui qui a apporté les réponses », a regretté Michael Zammit Cutajar, ancien responsable de la Convention sur le climat, au nom de Malte.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a jugé le sommet « réussi », après avoir été hué par des écologistes en séance plénière pour l'attitude d'« obstruction » des États-Unis dans la négociation.

L'Union européenne, qui a échoué à

faire adopter un objectif de 15 % d'énergies renouvelables en 2010, a sauvé la face hier en appelant solennellement les pays les plus motivés à la rejoindre pour « aller plus loin » dans des buts quantifiés.

Les pays du Sud, qui souhaitaient un effort des pays riches sur l'aide au développement et la levée des subventions agricoles, ont trouvé porte close à Johannesburg.

L'Europe notamment a refusé tout net de rouvrir des discussions menées dans d'autres enceintes internationales, au sommet de l'ONU sur le développement de Monterrey en mars dernier sur l'aide, et à Doha (Qatar) en novembre sur les subventions.

Les pays riches consacrent six fois plus d'argent en subventions à leurs agriculteurs qu'en aide au développement (311 milliards de dollars contre 55 milliards respectivement), selon l'OCDE.

L'Union européenne s'est cramponnée à l'engagement pris à Doha il y a neuf mois de discuter de la réduction des subventions agricoles pendant trois ans, mais sans préjuger du résultat.

« Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions », a convenu le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Il s'est dit déterminé à « revenir là dessus, et réclamer une véritable négociation de l'OMC (Organisation mondiale du commerce),

juste et équitable pour ouvrir les marchés (du Nord) aux pays en développement ». L'environnement a été le parent pauvre du sommet avec une seule avancée, sur la protection des océans, saluée par les écologistes.

À défaut d'engagements chiffrés des États, le sommet a donné une vitrine aux contributions des entreprises au développement durable.

« Aujourd'hui, les réponses durables et efficaces ne pourront être données que si les entreprises se joignent aux autres acteurs (gouvernements, société civile, syndicats) dans le cadre de partenariats », selon le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Ces partenariats suscitent la méfiance des associations, qui craignent un retrait des États, et une privatisation des biens essentiels que sont l'eau et l'énergie.

Plus de 200 projets de « partenariats » ont été présentés à Johannesburg, la plupart destinés à attirer l'investissement privé dans des pays du tiers-monde, mais il était quasiment impossible de démêler ce qui relevait du « recyclage » d'anciens projets et du neuf. Les États-Unis ont été les plus ardents défenseurs de ces « partenariats ».

cyberpresse.ca Pour tout savoir sur le Sommet de la Terre, ses intervenants et ses enjeux, rendez-vous à [www.cyberpresse.ca/terre](http://www.cyberpresse.ca/terre)

# Sharon rejette le plan de paix européen

Agence France-Presse

JÉRUSALEM — Le premier ministre d'Israël Ariel Sharon a rejeté hier soir le plan de paix européen prévoyant la création d'un État palestinien d'ici 2005, lors d'une rencontre à Jérusalem avec le chef de la diplomatie danoise Per Stig Moeller, a indiqué un responsable israélien.

M. Sharon, cité par ce responsable, a estimé qu'il « ne pouvait y avoir le moindre progrès tant que Yasser Arafat est à la tête de l'Autorité palestinienne car il bloque toutes les véritables réformes permettant de mettre fin au terrorisme ».

Pour le premier ministre, « le calendrier contenu dans ce plan sur la création d'un État palestinien d'ici trois ans n'est pas réaliste », selon la même source.

Le troisième point de divergence porte sur la tenue des élections législative et présidentielle annoncées par les Palestiniens pour janvier 2003. « Il faut d'abord que les Palestiniens procèdent à des réformes réelles des services de sécurité impliqués dans le terrorisme et dans la gestion des fonds des pays donateurs pour qu'ils ne financent plus le terrorisme, avant d'organiser des élections », a aussi soutenu M. Sharon.

Pour lui, si des élections sont organisées « comme le suggèrent les Européens au début de l'an prochain, Yasser Arafat et le Fatah, son mouvement, seront réélus à 99 % comme dans les anciens pays communistes ou en Syrie et aucune réforme n'interviendra ».

M. Moeller a, pour sa part, reconnu

que le principal point de divergence portait sur le rôle de M. Arafat, que M. Sharon et le président des États-Unis George W. Bush veulent mettre hors jeu.

Le président Arafat, qui a rencontré plus tôt M. Moeller à Ramallah en Cisjordanie, a en revanche déclaré qu'il donnait son « accord de principe » au nouveau plan de paix européen.

M. Moeller, en se rendant à Ramallah, a rompu l'isolement diplomatique dans lequel était confiné M. Arafat depuis plus de deux mois.

Par ailleurs, l'armée israélienne a expulsé vers la bande de Gaza un Palestinien et sa soeur reconnus coupables d'avoir aidé leur frère Ali Adjouri à organiser un double attentat suicide à Tel-Aviv, le 17 juillet.

## J'en peux plus!

Pressions au travail, tensions au foyer, irritabilités excessives, fatigue, tout m'énerve... ça sent le stress. J'ai peur de mes réactions, j'ai peur de moi quand je m'énerve, je sens que je perds les pédales et je suis prêt à craquer.

Il y a un moyen de faire passer ça. On ne peut échapper au stress mais on peut développer une stratégie de lutte tout autant contre le stress oxydatif par ses antioxydants externes ou tout stress psychologique par son groupe de nutriments préventifs.

Durant une période stressante, voici deux tactiques antistress salutaires :

- A) l'exercice physique (l'activité physique étant l'un des meilleurs remèdes qui soient contre le stress);
- B) un supplément alimentaire à forte densité de principes anti-stress.

Bio-Sirum formule stress, une toute nouvelle composition pour pallier les carences de nutriments provoquées par le stress tant physique que psychologique est maintenant à notre disposition.

Si le carburant nerveux vient à manquer et qu'apparaissent des explosions excessives qui dépassent les bornes, des troubles de sommeil, d'irritabilités et de fatigue, pensez à Bio-Sirum énergie vive avec coenzyme Q-10 ou Bio-Sirum formule stress (DIN 02242501 émis par Santé Canada). En pharmacies.

Un produit **Bio-Actif**  
 Montréal : (514) 272-1365 Ligne extérieure : 1 800 272-1365  
 Maurice : (819) 378-7777 Etrier : (819) 823-3322

**DU CARACTÈRE!**  
 Tous les dimanches dans **La Presse**

**LECTURES**



**COMPTES IMPAYÉS?**  
 Depuis 1980 nous récupérons les sommes qui vous sont dues en prélevant nos frais sur les sommes perçues.

Aucun déboursé requis de votre part.  
 Comptes, loyers, jugements, dommages-intérêts...

**GRÉGOIRE PERRON, AVOCATS**  
 Téléphone : (514) 285-6441  
 Sans frais : 1 888 285-6441  
 Télécopieur : (514) 285-8589  
 Courriel : [gperron@videotron.ca](mailto:gperron@videotron.ca)

**LIQUIDATION TOTALE** Tout doit être vendu **Rabais jusqu'à 80%**

<b>Plateau pliant en bois</b> 12 pièces "Matsuri" pour le lit / la télé <b>999\$</b> Cour.: 27,99 \$	<b>Ensemble à sushi</b> 12 pièces "Matsuri" 2 bols à riz; 2 paires de baguettes; 2 appuis-baguettes; 2 napperons; 2 bols à sauce soja <b>1999\$</b> Cour.: 59,99 \$	<b>Boîte à pain</b> en acier inox 18/10 à porte escamotable <b>3999\$</b> Cour.: 99,99 \$
<b>Importé de France</b> Ensemble de 4 verres à pied <b>1299\$</b> Cour.: 29,99 \$	<b>Assiette à trempette</b> Crawford 17 1/2" diamètre <b>1999\$</b> Cour.: 59,99 \$	<b>Tire-bouchon</b> Ouvre bouteille avec support et coupe-capuchon <b>4999\$</b> Cour.: 149,99 \$
<b>Service de fine porcelaine</b> 45 pièces pour 8 <b>3950\$</b> Cour.: 179,99 \$	<b>Batterie de cuisine antiadhésive</b> 16 pièces à revêtement téflon Poignées en acier inoxydable et couvercles en verre trempé <b>8999\$</b> Cour.: 299,99 \$	
<b>Design Solingen</b> Coutellerie 72 pièces en acier inoxydable 18/10 service pour 12 <b>8999\$</b> Cour.: 459,99 \$	<b>GRATUIT!</b> ENSEMBLE DES OUTILS PROFESSIONNELS 4 PIÈCES Obtenez cet ensemble de 6 couteaux avec support à l'achat d'une batterie Steelcast 11 pièces Avec ce coupon Non valable avec une autre offre	<b>Steelcast COMMERCIAL</b> Une nouvelle norme d'excellence culinaire, de performance et de durabilité Batterie 11 pièces et acier inoxydable 18/10 <b>3999\$</b> Cour.: 899,99 \$

**LES PRIX LES PLUS BAS! QUALITÉ SUPÉRIEURE! MEILLEUR CHOIX! PRIX GARANTIS!**

**BENIX & CO.**  
 Importateurs d'articles ménagers de qualité  
 Lun.-merc. 10h-18h • Jeu. et ven. 10h-21h  
 Sam. 9h-17h • Dim. 10h-17h

**7335, BOUL. DÉCARIE** Angle Jean Talon, métro Namur  
**3213, AUTOROUTE 440 Chomedey, Laval** en face du Carrefour Laval, à côté du Yellow Plus  
**KIRKLAND, Autoroute 40 Ouest, sortie ch. Sainte-Marie**  
**LE FAUBOURG, Ste-Catherine**

Faites vite pour profiter du meilleur choix. Promotions d'ouverture: limite de 1 par famille.

**MONTOIT**  
 TOUS LES SAMEDIS  
 651 La Presse

**BIRKS**  
 DIAMANTS depuis 1879  
 BIRKS

1240, Square Phillips, Montréal (514) 397-2511 • Fairview Pointe-Claire  
 Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno  
 1 800 682 2622 [www.birks.com](http://www.birks.com)

**SURPLUS NET RECORD DE 455 000 \$ POUR LA FONDATION DU CHUM AVEC SA CLASSIQUE ANNUELLE DE GOLF**



Avec un surplus net de 455 000 \$ et plus de 300 participants venant du milieu hospitalier et des affaires, la Classique de golf de la Fondation du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal) est vite devenue l'un des plus importants et prestigieux tournois de bienfaisance au Québec. Ces argents serviront à l'acquisition d'une caméra TEP pour le département de médecine nucléaire.

Sur la photo, messieurs Léon Courville et Jean Leblanc, de la Fondation du CHUM, reçoivent le chèque des mains du président de la Classique, monsieur Ekram Rabbat, de Bell Canada, sous l'œil attentif de l'animateur de la soirée, monsieur Claude Mailhot (à l'extrême gauche) et du magicien bien connu, monsieur Alain Choquette (à l'extrême droite). N'apparaît pas sur la photo le coprésident de la Classique, monsieur Claude Béland.

LIBAN |

# Descente de l'armée dans un camp palestinien: 4 morts

d'après AFP

BAALBEK — L'armée libanaise a pénétré hier pour la première fois depuis 32 ans dans un camp de réfugiés palestiniens au Liban lors d'une opération de police visant le groupe d'Abou Nidal et qui a coûté la vie à un soldat libanais et trois civils palestiniens, à Baalbek.

Le militaire libanais a été atteint à la tête par une balle tirée par des combattants palestiniens retranchés dans le camp al-Jalil, selon la police libanaise. Trois Palestiniens, tous des civils selon des sources palestiniennes, ont été tués dans les tirs qui ont commencé à 6h15 et

qui se sont poursuivis par intermittence jusqu'en fin de matinée.

Quatorze autres Palestiniens ont été blessés, dont deux grièvement. Parmi eux figure un membre du comité populaire du camp, qui rassemble les notables et des représentants des formations politico-militaires.

C'est la première fois que l'armée pénètre dans un des 12 camps de réfugiés palestiniens depuis l'accord palestino-libanais du Caire, signé en 1969 et abrogé unilatéralement en 1987 par le Liban. À la fin de la guerre du Liban (1975-1990), l'armée s'était dé-

ployée dans le périmètre des camps sans toutefois y pénétrer.

Des impératifs liés au conflit israélo-palestinien et à la Syrie, qui bénéficie d'une influence déterminante au Liban, interdisent la mise au pas des camps.

La patrouille de l'armée a investi tôt hier une permanence dans al-Jalil du Fatah-Conseil révolutionnaire (Fatah-CR, d'Abou Nidal). Elle y a saisi une grande quantité d'armes et de munitions sans toutefois appréhender quiconque, selon la police.

Surpris par l'entrée de l'armée, des Palestiniens armés du camp ont

tiré sur la patrouille libanaise au terme de l'opération.

Mécontents, des réfugiés du camp ont lancé des pierres sur les soldats qui se sont déployés en force dans le périmètre du camp. Ils ont également bloqué pendant des heures la circulation à l'entrée de Baalbek.

Al-Jalil, un des plus petits et misérables des camps du Liban, abrite 6000 réfugiés à l'entrée de Baalbek, ville située à 85 km au nord-est de Beyrouth, dans la plaine de la Békaa, où stationne en force l'armée syrienne.

Le comité populaire a dénoncé dans un communiqué, au terme

d'une réunion avec des officiers libanais, « ce qui s'est passé » et lancé « des appels au calme », après « la perquisition qui a provoqué une tension populaire ».

Toutefois, le ministre de l'Intérieur, Elias Murr, a adressé un ultimatum aux Palestiniens du camp. « Si l'assassin du soldat n'est pas livré, c'est l'escalade », a-t-il lancé.

Le Fatah-CR, dont le chef Abou Nidal est mort en août à Bagdad, était toléré jusqu'à présent au Liban, où son influence est faible.

La descente de l'armée est intervenue alors que l'émissaire américain David Satterfield entamait une visite de deux jours au Liban.

## L'opposant tunisien Hammami libéré

d'après AFP

TUNIS — L'opposant tunisien Hama Hammami, condamné pour appartenance au Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, interdit), a été remis hier en « liberté conditionnelle » après sept mois de détention, quatre années de clandestinité et une longue grève de la faim de son épouse, l'avocate et militante des droits de l'homme Radia Nasraoui.

À sa sortie de prison, le chef du PCOT a aussitôt réclamé que sa libération « conditionnelle » donne lieu à l'exercice d'une « vraie liberté » avec « la garantie de droits politiques et civiques en Tunisie ».

Il a appelé à la libération de ses camarades du PCOT encore emprisonnés et de « tous les prisonniers politiques dans le cadre d'une loi d'amnistie générale ». Il a également réclamé « la garantie des droits politiques et civiques à tous les Tunisiens incarcérés ou poursuivis pour leurs activités politiques ».

Hammami, 50 ans, a été jugé pour des délits liés à son activité au sein du (PCOT), une petite formation d'extrême gauche tolérée par les autorités entre 1987 et 1992. Recrutant principalement à l'université, le PCOT a édité pendant quatre ans un journal, *al-Badil*, avant d'être interdit.

Le 2 février 2002, Hammami avait volontairement mis fin à quatre ans de clandestinité pour contester une condamnation antérieure par défaut à neuf ans de prison en 1999.

Le 30 mars dernier, il avait vu sa peine réduite en appel à trois ans et deux mois de prison ferme, à la suite d'un procès émaillé d'incidents ayant donné lieu à une grève générale des avocats en Tunisie et à une contestation dans les milieux politiques et des droits de l'homme.



## Le covoiturage, l'option sympathique.

Voici une manière plus agréable de voyager que l'auto en solo. Le covoiturage vous permet aussi d'économiser considérablement sur les frais d'utilisation d'une voiture. Pourquoi ne pas repérer les collègues de travail qui demeurent dans votre quartier et regrouper vos déplacements quotidiens avec les leurs, pour le trajet complet ou jusqu'au stationnement incitatif gratuit le plus près ?

Pour de l'information sur l'instauration d'un programme de covoiturage à votre travail ou pour en savoir plus sur vos nombreuses options de déplacement, communiquez avec nous.

(514) 287-TRAM • [www.amt.qc.ca](http://www.amt.qc.ca)

les transports collectifs  
vous avez le choix

**LOTO QUÉBEC** Résultats  
TVA, le réseau des tirages

**649** Tirage du 2002-09-04

1 <sup>er</sup> numéro 414752 25 000 \$ décomposable	2 <sup>e</sup> numéro 396675 50 000 \$ décomposable
3 <sup>e</sup> numéro 067236 100 000 \$ décomposable	

NUMÉROS <<TÉLÉ>>  
368158 129297 233257  
non décomposable non décomposable non décomposable

**6/49** Tirage du 2002-09-04

02 08 10 14 31 39  
Complémentaire: (30)

**Québec 49** Tirage du 2002-09-04

03 08 15 19 37 43  
Complémentaire: (41)

**Lots bonus Double Jeu\*** Tirage du 2002-09-04

09 27 37 39	CAGNOTTES** 50 000 \$
03 06 23 48	25 000 \$
03 09 15 47	25 000 \$

\*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.  
\*\*Cagnottes partageables. Voir détails aux points de ventes.

**6/49 Special** Tirage du 2002-09-04

09 14 15 19 20 23 26 28 30 39  
40 41 43 48 50 51 52 58 66 68

**Quintissime** Tirage du 2002-09-04

3 4  
139 9723

**Extra** Tirage du 2002-09-04

NUMÉRO  
876039

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-O, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... **MISE SUR TOUT**  
1 866 505-REUX

*La Presse*

5 septembre 2002

Page A11 manquante

3072795

# MDG

www.mdg.ca

**PROLONGÉ A LA DEMANDE GÉNÉRALE**

# GRAND SOLDE D'OUVERTURE

PROLONGÉ JUSQU'AU MERCREDI 11 SEPTEMBRE À 19H30

## Sympatico

Haute vitesse

Offre spéciale d'ouverture durée limitée à l'achat d'un système MDG

3 mois d'accès Internet haute vitesse gratuit avec Sympatico de Bell

~~135~~  
**GRATUIT**

## Venez fêter avec nous!

- Des prix jamais vus • Un par famille
- Trois par entreprise • Cadeaux pour nos clients, caméscopes Samsung à gagner (valeur au détail de 500 \$)
- Approbation de crédit sur place
- Un événement unique, qui n'arrivera plus dans votre vie • Jusqu'à épuisement des stocks • Les portes ouvrent à 10 h
- Personnel supplémentaire pour vous servir
- Bons d'achats différé émis au besoin

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**SIX MOIS SANS PAIEMENT NI INTÉRÊT S.A.C.?**

Modèle vision 2400 illustré

**LEXMARK X-73 Imprimante couleur, scanner et copieur**

**99\$**

À l'achat d'un ordinateur après remise postale de 50\$

**CAMÉRA NUMÉRIQUE GRATUITE**

Webcam / Caméscope  
Caméra numérique tout-aller pour courriels vidéo, vidéo-appels, images en direct, édition et diffusion vidéo et audio en direct sur Internet. Surveillance vidéo, plus logiciel d'édition vidéo et photo.  
À l'achat de systèmes MDG sélectionnés.

**ENSEMBLE LOGICIEL MICROSOFT\*** : Ensemble logiciel intégré et d'utilisation facile, version originale

LOGICIEL	PRIX ESTIMATIF AU DÉTAIL
CD : MS WINDOWS XP	309 \$
CD : MS WORD 2002 (LE TRAITEMENT DE TEXTE LE PLUS VENDU AU MONDE)	499 \$
CD : MS WORKS 2002 (CHIFFRIER, BASE DE DONNÉES, CALENDRIER)	EN PRIME
CD : MS MONEY 2002 (REVENUS, SUIVI DES DÉPENSES, PAIEMENT DE FACTURES)	EN PRIME
CD : MS ENCARTA ENCYCLOPEDIA 2002 (36 000 ENTRÉES)	44,95 \$
CD : MS PICTURE IT! PHOTO 2002 (ÉDITION PHOTO)	EN PRIME
CD : MS EXPEDIA® STREETS & TRIPS 2002 (CARTES ROUTIÈRES)	EN PRIME

**PRIX TOTAL AU DÉTAIL : 852,95 \$**  
**VOTRE PRIX À L'ACHAT D'UN SYSTÈME MDG : 0 \$**  
**\* AVEC SYSTÈME HORIZON OU SYSTÈME SEULEMENT!**

MDG Recommande Microsoft® Windows® XP  
Les systèmes MDG utilisent des programmes Microsoft® Windows® Ligne spéciale pour gouvernements et entreprises  
www.microsoft.com/piracy/howtotell  
**1-866-620-8445**

OUVERTURE: LUNDI AU VENDREDI 10 H À 19 H 30, SAMEDI 10 H À 18 H

LUNDI AU VENDREDI, 9 H À 17 H

## LA PLUS GRANDE MARQUE D'ORDINATEURS CANADIENS ENFIN À MONTRÉAL!

Nous vous invitons à découvrir les avantages que vous offre le plus grand fabricant d'ordinateurs au Canada. Pour fêter notre arrivée au Québec, des représentants de nos fidèles partenaires commerciaux, Bell, Intel, Microsoft, AOL, Lexmark et Samsung seront sur place pour vous accueillir, répondre à vos questions et partager leur expertise afin de vous aider à prendre la bonne décision.

**VALUE 1700**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 1.7 GHZ**

- Mémoire 256 Mo
- Disque dur Value 40 Go
- Lecteur / graveur CD 12x8x32, lecteur de disquettes
- Clavier Value, souris Value
- Carte vidéo 32 Mo 4xAGP
- Carte audio PRO 3D
- Boîtier Mid tour avec bloc d'alimentation
- Haut-parleurs stéréo amplifiés
- Écran SVGA 17 po
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**889\$**

SIX MOIS SANS PAIEMENT N/D

**HORIZON 1700**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 1.7 GHZ**

- Authentique carte-mère Intel® D845GLAD, BUS Intel® 400 MHz, 4 ports USB 2.0 4 PCI, DDR 266 ECC jusqu'à 2 Go, Intel® Rapid BIOS Boot, Express BIOS Update
- Chipset Intel® 845GL 400 MHz et ICH4
- Mémoire 256 Mo DDR 266 MHz
- Disque dur Ultra ATA-100 40 Go, 7200 RPM
- Lecteur / graveur CD 24x10x40, lecteur de disquettes 1,44 Mo
- Clavier Microsoft Internet (anglais ou français)
- Souris à molette Microsoft Intelli
- Carte vidéo 3D Intel® Extreme 32 bits
- Boîtier Mid tour MDG Horizon ATX 320W
- Carte audio AC97 avec Sigmatel Stereo Codec
- Haut-parleurs stéréo amplifiés
- Écran Samsung 17 po 23 hdp
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- Ensemble logiciel Microsoft 2002 (anglais)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**1242\$**

Six versements mensuels de 207 \$

**HORIZON 2400**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 2.4 GHZ AVEC CACHE 512 KO NIVEAU 2**

- Authentique carte-mère Intel® D845GLAD, BUS Intel® 400 MHz, 4 ports USB 2.0 4 PCI, DDR 266 ECC jusqu'à 2 Go, Intel® Rapid BIOS Boot, Express BIOS Update
- Chipset Intel® 845GL 400 MHz et ICH4
- Mémoire 512 Mo DDR 266 MHz
- Disque dur Ultra ATA-100 80 Go, 7200 RPM
- Lecteur / graveur CD 32x10x40, lecteur de disquettes 1,44 Mo
- Clavier Microsoft Internet (anglais ou français)
- Souris à molette Microsoft Intelli
- Carte vidéo 3D Intel® Extreme 32 bits
- Boîtier Mid tour MDG Horizon ATX 320W
- Carte audio AC97 avec Sigmatel Stereo Codec
- Haut-parleurs stéréo amplifiés
- Écran LCD Samsung 15 po
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- Ensemble logiciel Microsoft 2002 (anglais)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**1895\$**

Après remise postale de 40\$  
Six versements mensuels de 315,83 \$

**VISION 1700**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 1.70 GHZ**

- Authentique carte-mère Intel® D845EBG2, BUS Intel® 533 MHz, 6 ports USB 2.0 (4 derrière, 2 devant) 6 PCI, DDR 266 ECC jusqu'à 2 Go, Intel® Rapid BIOS Boot, Express BIOS Update, PC accès instantané, AGP 4x ATX (8,2 po x 12 po), contrôle de matériel
- Chipset Intel® 845E 533 MHz
- Mémoire 256 Mo DDR 266 MHz
- Disque dur Ultra ATA-100 80 Go, 7200 RPM
- Lecteur DVD 16X, lecteur de disquettes 1,44 Mo
- Lecteur / graveur CD 32x10x40
- Clavier Microsoft Internet (anglais ou français)
- Souris à molette Microsoft Intelli
- Carte vidéo ATI RADEON™ 64 Mo / TV-OUT
- Boîtier Mid tour de luxe MDG Vision USB 320W
- Carte audio SoundMAX 3D, SPX et mic. préampli
- Haut-parleurs Altec Lansing AVS300 3, avec subwoofer
- Écran superplat Samsung 17 po 20 hdp
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- Ensemble logiciel Microsoft 2002 (anglais)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**1545\$**

Après remise postale de 40\$  
Six versements mensuels de 257,50 \$

**ÉCRAN CRT SUPERPLAT INCLUS**

**VISION 2000**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 2.0 GHZ AVEC CACHE 512K NIVEAU 2**

- Authentique carte-mère Intel® D845EBG2, BUS Intel® 533 MHz, 6 ports USB 2.0 (4 derrière, 2 devant) 6 PCI, DDR 266 jusqu'à 2 Go, Intel® Rapid BIOS Boot, Express BIOS Update, PC accès instantané, AGP 4x ATX (8,2 po x 12 po), contrôle de matériel
- Chipset Intel® 845E 533 MHz
- Mémoire 512 Mo DDR 266 MHz
- Disque dur Ultra ATA-100 80 Go, 7200 RPM
- Lecteur DVD 16X, lecteur de disquettes 1,44 Mo
- Lecteur / graveur CD 32x10x40
- Clavier Microsoft Internet (anglais ou français)
- Souris à molette Microsoft Intelli
- Carte vidéo ATI RADEON™ 64 Mo / TV-OUT
- Boîtier Mid tour de luxe MDG Vision USB 320W
- Carte audio SoundMAX 3D, SPX et mic. préampli
- Haut-parleurs Altec Lansing AVS300 3, avec subwoofer
- Écran superplat Samsung 19 po 20 hdp
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- Ensemble logiciel Microsoft 2002 (anglais)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**1895\$**

Après remise postale de 40\$  
Six versements mensuels de 315,83 \$

**ÉCRAN CRT SUPERPLAT INCLUS**

**VISION 2400**  
**PROCESSEUR INTEL® PENTIUM® 4 À 2.40 GHZ AVEC 512 Ko NIVEAU 2**

- Authentique carte-mère Intel® D845EBG2, BUS Intel® 533 MHz, 6 ports USB 2.0 (4 derrière, 2 devant) 6 PCI, DDR 266 jusqu'à 2 Go, Intel® Rapid BIOS Boot, Express BIOS Update, PC accès instantané, AGP 4x ATX (8,2 po x 12 po), contrôle de matériel
- Chipset Intel® 845E 533 MHz, cache 512 Ko
- Mémoire 512 Mo DDR 266 MHz
- Disque dur Ultra ATA-100 80 Go, 7200 RPM
- Lecteur DVD 16X, lecteur de disquettes 1,44 Mo
- Lecteur / graveur CD 32x10x40
- Clavier Microsoft Internet (anglais ou français)
- Souris optique Microsoft
- Carte vidéo ATI RADEON™ 64 Mo / TV-OUT
- Boîtier Mid tour de luxe MDG Vision USB 320W
- Carte audio SoundMAX 3D, SPX et mic. préampli
- Haut-parleurs Altec Lansing AVS300 3, avec subwoofer
- Écran LCD Samsung 17 po
- Microsoft Windows XP (anglais ou français)
- Ensemble logiciel Microsoft 2002 (anglais)
- 6 mois d'accès Internet illimité avec AOL
- 3 mois d'accès Internet haute vitesse Bell Sympatico GRATUIT
- Caméra numérique GRATUITE

**EMPORTEZ-LE SUR-LE-CHAMP**

**2495\$**

Après remise postale de 40\$  
Six versements mensuels de 415,83 \$

<p><b>MONTREAL EST</b> 5990 Métropolitain</p> <p>(514) 255-6171</p>	<p><b>LAVAL</b> 1700 Boul. De L'Avenir (Intersection Boul. St-Martin)</p> <p>(450) 682-2271</p>	<p><b>DOLLARD DES ORMEAUX</b> 3880 Boul. St-Jean</p> <p>(514) 620-8445</p>	<p><b>Boul. L'Acadie</b> Marché Central</p> <p><b>OUVERTURE BIENTÔT</b></p>
---	---	--	---

MONTRÉAL • TORONTO • OTTAWA • BUFFALO • KINGSTON • LONDON • MISSISSAUGA • HAMILTON • KITCHENER • WHITBY • NEWMARKET • NORTH YORK • ETOBICOKE • ST-CHARLES • BURLINGTON • SCARBOROUGH • WINDSOR • BARRIE • BRANFORD

Taxes en sus. Intel, le logo Intel Inside, Pentium et Celeron sont des marques de commerce déposées de Intel Corporation. Prix calculés avec remise de 3% pour paiement comptant, ajouter 3% pour paiement par carte de crédit ou à terme. Prix sous réserve d'erreurs et de changement sans préavis. Les illustrations peuvent différer légèrement. Les offres spéciales ne peuvent être combinées et réclamées en même temps. 2 Options six mois sans paiement ou six versements mensuels après approbation de crédit seulement. L'offre « EmpORTEZ-le sur-le-champ » pourrait ne pas être possible dans tous les cas en raison d'une trop grande demande, nous émettrons des bons d'achat différé. Le service Bell Sympatico est offert aux abonnés résidentiels seulement, et uniquement dans les régions desservies. Vous devez être un nouvel abonné. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Tous les détails en magasin. Ne peut être combiné à aucune autre offre. Offre de durée limitée et selon les stocks disponibles. Les heures d'ouverture des magasins peuvent varier.

# Quatre membres d'une ONG et un chef syndical tués en Colombie

Agence France-Presse

BOGOTA — La directrice d'une organisation non gouvernementale s'occupant de femmes déplacées en raison de la violence en Colombie ainsi que trois autres membres de cette ONG ont été assassinés dans le nord-ouest du pays, a-t-on appris hier de sources policières.

Les quatre membres de cette Association des femmes rurales et paysannes de Villa del Rosario (Amurcavir) ont été tués dans la localité de Zulia (département Norte de Santander, frontalier avec le Venezuela).

Parmi les victimes figurent la directrice d'Amurcavir, Gloria Marin Maya, l'un de ses conseillers, un chauffeur et un garde du corps qui n'ont pas été identifiés.

Leur véhicule a été intercepté par des hommes armés qui leur ont ordonné d'en descendre, avant de les tuer, selon la police qui a déclaré ne pas disposer de pistes permet-

tant d'identifier les auteurs de cette attaque.

Par ailleurs, un dirigeant syndical de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) a été assassiné samedi à Baranquilla, sur la côte caraïbe de la Colombie.

Le meurtre d'Adolfo Munera, 48 ans, porte à 69 le nombre de leaders syndicaux exécutés depuis le début de l'année dans ce pays.

Employé dans une usine d'embouteillage de Coca-Cola, le syndicaliste qui avait déjà fait l'objet de menaces de mort, a été abattu devant la maison de ses parents. Il venait de reprendre son travail après avoir été licencié puis rétabli en août à son poste par décision d'un tribunal.

Selon le dernier rapport annuel de la Confédération des syndicats libres, 185 syndicalistes ont été tués l'an dernier en Colombie.

Le siège d'Amurcavir se trouve dans la localité de Villa del Rosario, située à quelques kilomètres

du principal poste-frontière entre la Colombie et le Venezuela.

Deux jours plus tôt, 16 paramilitaires d'extrême droite ont été condamnés à des peines de 2 à 26 ans de prison pour le massacre de 19 paysans et indiens en avril 2001 dans une zone rurale du sud-ouest du pays.

Trois des accusés ont été condamnés à 26 années de détention et les 13 autres à deux années par un juge de Popayan, a-t-on précisé de même source.

Le massacre, dans la région de l'Alto Naya, à 650 kilomètres au sud-ouest de Bogota, avait fait un total de 37 morts du 10 au 12 avril l'année dernière, selon le parquet colombien qui recherche 52 autres paramilitaires.

« Les victimes ont été sorties de leurs maisons, suivant une liste que possédait le groupe paramilitaire, avant d'être massacrées », a souligné l'acte d'accusation.

# Le Sri Lanka lève l'interdiction des Tigres tamouls en vue des négociations

d'après AFP

COLOMBO — Le Sri Lanka a levé hier l'interdiction du mouvement rebelle des Tigres tamouls en prévision de l'ouverture le 16 septembre de négociations de paix en Thaïlande, a annoncé le ministre de la Défense, Tilak Marapone.

Marapone a précisé lors d'une réunion du gouvernement qu'il avait fait usage de ses pouvoirs pour lever l'interdiction frappant le mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) depuis janvier 1998.

La présidente du Sri Lanka, Chandrika Kumaratunga, qui avait été blessée en 1999 dans une tentative d'attentat attribuée aux LTTE et était opposée à la levée de l'interdiction du mouvement, n'a pas participé à la réunion de son gouvernement de cohabitation, a précisé le ministre.

Les LTTE luttent depuis une

trentaine d'années pour obtenir l'indépendance des provinces à population majoritairement tamoule du nord et de l'est du Sri Lanka, pays peuplé en majorité de Cinghalais et où les Tamouls constituent une minorité. Le conflit a fait 60 000 morts et a été interrompu en février 2002 par un cessez-le-feu conclu sous l'égide de la Norvège.

Le mouvement était interdit depuis qu'il avait revendiqué un attentat à la voiture piégée dévastateur contre le Temple de la dent de Bouddha, un important sanctuaire religieux situé dans la ville de Kandy, au centre de l'île.

Afin d'instaurer un climat de confiance, le gouvernement du premier ministre Ranil Wickremesinghe avait promis à plusieurs reprises de lever l'interdiction des LTTE avant le début de pourparlers prévus du 16 au 18 septembre en Thaïlande sous l'égide de la Norvège.

# C I A O !



## Notre solde d'automne est arrivé. C'est le temps de s'envoler.

Cet automne, Air Canada vous emmène au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde à des tarifs avantageux. De plus, accumulez des milles Aéroplan<sup>MD</sup> et bénéficiez de meilleurs horaires en voyageant avec la compagnie aérienne élue meilleure société aérienne établie en Amérique du Nord. **Le solde se termine le 10 septembre 2002. Réservez maintenant !**

Tarif de CHAQUE TRAJET à l'achat d'un voyage aller-retour. MONTRÉAL, à partir de :

**CANADA :** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2002 (sauf avis contraire).

TORONTO	MONCTON	HALIFAX	WINNIPEG	ST. JOHN'S (T.-N.)	CALGARY	REGINA/SASKATOON	EDMONTON	VANCOUVER	VICTORIA
<b>99\$</b>	<b>156\$</b>	<b>159\$</b>	<b>179\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>198\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>219\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>219\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>239\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>249\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002	<b>279\$</b> 14 oct. - 16 déc. 2002
			<b>199\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>223\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>244\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>244\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>264\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>274\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002	<b>304\$</b> 4 sept. - 13 oct. 2002

**ÉTATS-UNIS :** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 18 décembre 2002 (sauf avis contraire).

BOSTON	NEW YORK/NEWARK PHILADELPHIE	CHICAGO MILWAUKEE	FORT LAUDERDALE	ATLANTA	HOUSTON DALLAS-FORT WORTH	PHOENIX	SAN FRANCISCO	LOS ANGELES	MIAMI/TAMPA
<b>120\$</b>	<b>123\$</b>	<b>155\$</b>	<b>169\$</b>	<b>177\$</b>	<b>230\$</b>	<b>232\$</b>	<b>239\$</b>	<b>273\$</b>	<b>139\$</b> 4 sept. - 30 sept. 2002
									<b>174\$</b> 1 <sup>er</sup> oct. - 18 déc. 2002

**INTERNATIONAL :** la dernière date de départ est le 12 décembre 2002 (sauf avis contraire).

FRANCFORT <sup>1</sup> /MUNICH <sup>1</sup> HAMBOURG <sup>1</sup>	ROME/MILAN <sup>3</sup>	SÃO PAULO	BEIJING SHANGHAI	SYDNEY	LONDRES MANCHESTER <sup>2</sup> /GLASGOW <sup>2</sup>	MADRID	PARIS	POINTE-À-PITRE	TEL-AVIV
<b>294\$</b> 14 oct. - 12 déc. 2002	<b>339\$</b> 14 oct. - 12 déc. 2002	<b>509\$</b> 7 sept. - 12 déc. 2002	<b>719\$</b> 7 sept. - 12 déc. 2002	<b>1058\$</b> 1 <sup>er</sup> oct. - 12 déc. 2002	<b>299\$</b> 26 sept. - 12 déc. 2002 <b>359\$</b> 7 sept. - 25 sept. 2002	<b>329\$</b> 14 oct. - 12 déc. 2002	<b>349\$</b> 14 oct. - 12 déc. 2002	<b>349\$</b> 7 sept. - 31 oct. 2002	<b>699\$</b> 1 <sup>er</sup> oct. - 12 déc. 2002
						<b>399\$</b> 7 sept. - 13 oct. 2002	<b>419\$</b> 7 sept. - 13 oct. 2002	<b>399\$</b> 1 <sup>er</sup> nov. - 12 déc. 2002	<b>729\$</b> 7 sept. - 30 sept. 2002

Réservez à [aircanada.ca](http://aircanada.ca) ou accumulez des milles Aéroplan de plus en réservant à [Destina.ca](http://Destina.ca)<sup>SM</sup>, notre partenaire en ligne. Appelez votre agent de voyages ou Air Canada au **1 888 247-2262**. Service aux personnes malentendantes (ATS) 1 800 361-8071. Les aînés profitent de 10% de réduction sur tous nos vols au Canada.

Air Canada  
Meilleure société aérienne  
établie en Amérique du Nord  
Meilleur programme  
pour grands voyageurs  
**OAG** Airline of the Year 2002

AIR CANADA



AIR CANADA  
**Jazz**

<sup>1</sup>En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance<sup>SM</sup>. <sup>2</sup>En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance<sup>SM</sup>. <sup>3</sup>En collaboration avec Alitalia. Ces tarifs ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou d'Air Canada Jazz<sup>SM</sup>. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA et le supplément des frais de carburant lorsque applicables, les frais d'aéroport et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien jusqu'à 24\$ ne sont pas inclus. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 10 septembre 2002. Achat sept jours à l'avance. Destinations canadiennes: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2002 sauf avis contraire. Destinations américaines: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 18 décembre 2002. Destinations internationales: la dernière date de départ est le 12 décembre 2002 sauf avis contraire. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. La réduction de 10% pour les aînés est offerte sur les destinations canadiennes aux personnes ayant 60 ans et plus au moment du départ, et ne s'applique pas aux réservations faites en ligne. Une carte d'identité avec photo et date de naissance sera requise lors de l'enregistrement. Séjour minimal et maximal; d'autres conditions s'appliquent.

# Forum

## La Presse

ANDRÉ DESMARIS > Président du conseil d'administration  
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

## Le sommet des «bouuuuu»



ANDRÉ PRATTE  
apratte@lapresse.ca

Déçus des résultats du Sommet de Johannesburg, les militants écologistes se sont fait un petit plaisir : ils ont hué et chahuté le secrétaire d'État américain, Colin Powell. Comme tous les exercices du même genre depuis quelques années, ce sommet a donc viré au dévouement anti-américain. Ce qui ajoute à la futilité de ces mégaspectacles, désormais otages des manifestations, des lobbies, et des intérêts nécessairement divergents de la centaine de pays participants.

L'administration Bush n'est pas écologiste, on le sait. En cette matière comme en d'autres, elle fuit toute obligation internationale. Mais l'égoïsme n'est pas qu'américain. L'Europe a beau jeu de promouvoir l'énergie éolienne, elle pour qui il s'agit d'une industrie importante.

Au moins, la foi des États-Unis dans l'entreprise privée, dans l'action concrète plutôt que dans les vastes engagements, a mené à la signature de plus de 200 partenariats impliquant des entreprises privées, des ONG et des gouvernements, partenariats portant sur des projets précis de développement durable. Autrement dit, tout n'est pas noir, même du côté de l'administration Bush.

De toute façon, on voit mal pourquoi les militants hueraient le représentant américain, tandis qu'ils n'ont pas lancé le moindre « bouuuuu » lorsque le dictateur Robert Mugabe est monté sur la même tribune, deux jours plus tôt. Mugabe, qui a plongé son pays dans la famine en confisquant brutalement des centaines de fermes au profit de ses copains, a même été applaudi lorsqu'il a dénoncé l'« interférence » de l'étranger dans les affaires de son pays. « M. Blair, gardez votre Angleterre, et laissez-moi mon Zimbabwe ! » a lancé Mugabe. Voilà qui aurait mérité

quelques tomates... Mais les écologistes étaient trop occupés à dénoncer les multinationales.

Le plan d'action dont a accouché le Sommet n'est évidemment pas un plan d'action du tout. À part quelques engagements relativement précis, c'est tout au plus un énoncé de principes et d'objectifs, principes et objectifs déjà adoptés lors de rencontres précédentes.

Les principes, ce n'est pas rien. Le monde entier — même les États-Unis — convient aujourd'hui de la philosophie générale du développement durable, qui passe entre autres par un changement dans les modes de production et de consommation. Les participants de Johannesburg se fixent comme objectifs une longue série d'actions visant à réduire la pauvreté et à mieux protéger l'environnement.

Cependant, on ne s'est pas donné d'échéanciers. L'Union européenne et les écologistes se sont battus, en vain, pour que les participants s'engagent à ce que 15 % de l'énergie produite en 2010 provienne de sources renouvelables. Ils ont fait face à une opposition farouche des pays qui produisent et qui dépendent du pétrole, dont les États-Unis et le Canada, et où les énergies renouvelables (outre l'hydroélectricité) sont peu développées. Mais cet échec — une « trahison », pour reprendre le langage toujours excessif des militants — n'empêchera pas l'Europe de se fixer elle-même des objectifs ambitieux.

En ce lendemain de sommet, le climat général est à la déception. Les promoteurs de la réunion souhaitaient que dix ans après les grands discours de Rio, Johannesburg permette de passer à l'action. C'était irréaliste. On ne peut parvenir à des ententes concrètes à 100 pays et 21 000 délégués sur des sujets aussi divers que la participation politique des femmes, le sida, les énergies renouvelables et les subventions agricoles.

Il faut, en effet, qu'il y ait de l'action. Mais cela doit se faire ailleurs qu'à ces sommets-spectacles. Et autrement qu'en chahutant ceux qui ont un autre point de vue que le sien.

## Rivalité rurale



MAURICE JANNARD  
maurice.jannard@lapresse.ca

Les événements qui se déroulent à Notre-Dame-du-Lac depuis quelques jours montrent à quel point les tensions sont vives dans les régions du Québec quand il est question de dossier économique majeur.

Le mécontentement de la population de cette municipalité du Témiscouata face au déménagement de l'entreprise Viandes du Breton se comprend aisément.

Quand les travailleurs ont accepté après l'incendie de mai de se plier à une des exigences de la compagnie pour permettre la relance de l'usine et signé un contrat social de 10 ans, ils étaient sûrement convaincus que le transformateur de viande porcine allait se réinstaller dans la même localité. Bon nombre d'entre eux ont l'impression aujourd'hui d'avoir été floués.

Bien qu'ils soient assurés de retrouver leur poste, les 450 employés de l'abattoir devront faire chaque jour un trajet de 70 kilomètres uniquement pour se rendre à leur travail, à Rivière-du-Loup. La même distance devra se faire au retour.

La famille Breton invoque des raisons d'affaires pour expliquer le déménagement. Dans notre régime, ce droit est strictement reconnu.

Par solidarité envers la communauté qui a été dévouée durant 14 ans, l'entrepreneur aurait pu idéalement redémarrer au même endroit. En effet, certains motifs pour se relocaliser ailleurs manquent de clarté. Est-ce l'insuffisance des équipements d'aqueduc ou les coûts de transport liés à l'éloignement de l'abattoir face aux grands centres urbains ? De meilleures réponses auraient pu être apportées.

En revanche, les propriétaires ont su résister au mirage de l'assistance publique et des 25 millions de dollars offerts par le gouvernement. Il faut les en féliciter. À ce niveau, les contribuables québécois ont sauvé de l'argent. Ce n'est

qu'une fois connu le transfert des installations que l'aide gouvernementale à grande échelle fut offerte. Le tout apparaît comme une vaste improvisation de dernière minute. Se servir des subventions comme d'un bâton magique et d'un instrument pour créer une lutte entre des lieux voisins devient carrément odieux.

Viandes du Breton ne quitte pas une petite municipalité pour s'installer à Montréal ou Québec. Elle s'installe dans la même région. Il est bon de rappeler ce que M. Bernard Landry affirmait lorsque l'entreprise a reçu une offre du Nouveau-Brunswick. « Ce serait une inconscience totale si un entrepreneur québécois quittait le Québec à la suite d'un désastre naturel. Je ne pense pas que l'entreprise va faire ça. » Voilà, elle ne l'a pas fait !

Le chef libéral Jean Charest s'est prononcé en faveur de Notre-Dame-du-Lac et a demandé que Québec agisse en conséquence. « C'est un dossier qui n'a rien à voir avec la couleur politique », a-t-il dit. Peut-être bien... Mais, le député de Kamouraska-Témiscouata, M. Claude Béchar, est membre de son parti.

Sans dire un mot et lever le petit doigt, Mario Dumont hérite d'un investissement de 40 millions dans son comté. Est-ce cela qui a dérangé l'administration péquiste finalement ?

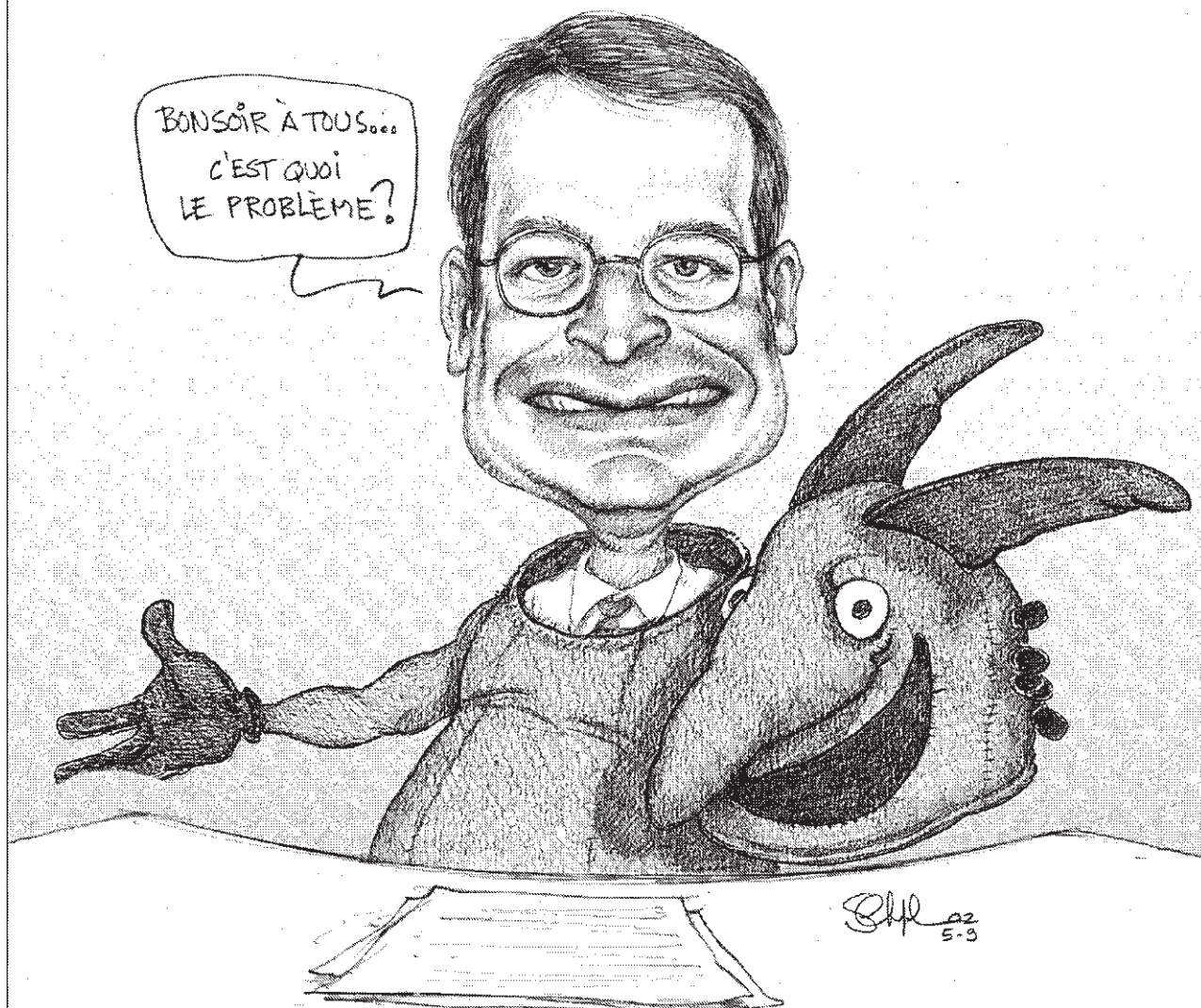
Ce dossier rappelle la triste et mémorable querelle des années 1980 entre la ville de Matane et la vallée de la Matapédia pour l'obtention d'une usine de papier journal. La ville côtière a finalement gagné grâce à une aide généreuse ; et, comme prix de consolation, les gouvernements ont amené une petite firme près d'Amqui, à Sayabec précisément.

La suite de l'histoire est connue. L'investissement initial de Matane a connu des déboires continus tandis que l'usine de panneaux particules de la Panval, à Sayabec, est devenue un joyau industriel de la Gaspésie et la plus grande du genre... au Canada.

Cet épisode du passé comme celui de Notre-Dame-du-Lac aujourd'hui montrent que les gouvernements peuvent être de mauvais acteurs quand il est question d'investissement privé.



## CE SOIR AU TÉLÉJOURNAL : STÉPHAN BUREAU S'ASSOCIE À JUSTE POUR RIRE



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Qualificatifs accusateurs

BIEN SÛR, un avocat spécialisé en droit autochtone n'a pas de difficultés à se faire entendre... Pourtant, en accumulant les qualificatifs accusateurs et insultants sur la qualité de compréhension et l'approche « sournoise » de Jacques Parizeau, l'avocat Sébastien Grammond, dans *La Presse* d'hier, s'exclut lui-même d'un débat d'idées où la moindre des choses est d'essayer de comprendre l'autre plutôt que de l'attaquer personnellement. La question autochtone n'est pas neuve et les « spécialistes », en ce domaine comme en d'autres, sont souvent les moins perspicaces pour comprendre ce qui se passe et établir des choix judicieux. À sujet épineux et délicat, il faut un large consensus. Et de la patience ! Parlez-en aux indépendantistes ! Et s'il se confirme que la profession d'avocat attire bon nombre d'universitaires autochtones, doit-on se surprendre de voir fleurir le parti pris chez certains d'entre eux ? Moi pas ! Mais avec l'oeil ouvert et l'esprit bien disposé envers tous !

GEORGES LESUEUR  
Saint-Ambroise de Chicoutimi

### Avons-nous besoin de cela ?

AVONS-NOUS vraiment besoin que les odeurs de grillon de saucisses bon marché viennent envahir nos rues ? Avons-nous besoin de plus de papiers gras par terre dans une ville où les rares poubelles publiques débordent trop souvent ? Avons-nous besoin de regarder des gens engouliner de la bouffe peu nutritive en marchant dans la rue, quand déjà les ravages du fast-food sont décriés à pleine pages dans les médias ? « Ça se fait ailleurs dans le monde », c'est l'excuse des pro-hot-dogs cuisinés sur le trottoir. Moi, je dis non, gardons à Montréal son caractère distinct et son aura de ville où l'on mange bien et où l'on prend le temps de s'asseoir pour le faire. Que le hot-dog fasse comme la pizza à 0,99 \$,

qu'il se trouve un petit local pas cher. L'envie de se prendre pour New York, laissons cela à Toronto la « wannabe ». (...)

RICHARD KOZLOWSKY  
Montréal

### Avertissement de tempête

C'EST BIEN connu : nous avons tous abusé de la planète. Gaz à effet de serre. Déforestation. Les déserts progressent. Le climat est foutu. Nous sommes une petite planète fragile. Conséquence : entre autres, les pluies diluviennes un peu partout. Il faudra des années pour reconstruire.

C'est bien connu : au Québec, nous avons abusé du néolibéralisme. Endettement. Écart croissant des revenus. Appauvrissement. Au Québec, nous sommes un petit peuple fragile. Conséquence : avertissement de tempête. Avec 38 % des voix, l'ADQ va tout balayer. Le système d'éducation accessible : saccagé. Le système de santé démocratique : emporté par le vent. Il faudra des années pour reconstruire.

JACQUES FOURNIER  
Montréal

### La langue de chez nous

LA CHARTE de la langue française a déjà 25 ans et on se doit de le souligner pour que cet anniversaire ne passe pas sous le silence. Bien du chemin a été parcouru depuis ce dernier quart de siècle pour consolider le français comme la seule langue officielle au Québec. Bien que tout ne soit pas parfait (les ex-villes de banlieue affichent encore beaucoup en anglais), je crois que la Charte a su préserver nos racines françaises dans cette Amérique des plus anglaises.

Mes félicitations en ce sens au gouvernement du Québec pour avoir su nous rappeler cet événement avec la merveilleuse publicité ayant comme thème

principal cette belle chanson d'Yves Duteil *La Langue de chez nous*. Elle nous présente un Québec moderne, un Québec ouvert sur le monde avec tous ces citoyens si fiers de chanter quelques phrases de cette magnifique ballade. C'est touchant et très représentatif de notre Québec contemporain. (...)

CHARLES CANTIN  
Montréal

### Des volontaires

« COMMENT voulez-vous que j'arrive avec un salaire de 45 000 \$ ? » se demande le conseiller du Plateau Mont-Royal dans l'édition du 4 septembre. C'est vrai que ça doit être difficile... mais je suis certaine qu'il y aurait des volontaires dans son district pour tenter l'aventure.

MARIE-CLAUDE PERRON, pigiste  
Montréal

### N'oubliez pas le peuple !

MONSIEUR Dumont, je suis une personne d'un certain âge qui a déjà voté pour le Parti libéral ainsi que pour le Parti québécois. Dans les deux cas, je me suis vite aperçu que le gouvernement et surtout les ministres ont rapidement oublié les besoins du peuple. Si jamais vous prenez le pouvoir aux prochaines élections, S.V.P., rappelez-vous de cette phrase : « Tous mes députés devront se souvenir du peuple qui les a élus. » Ne faites pas comme les deux partis nommés ci-haut qui ont complètement oublié les besoins du peuple une fois élus, et surtout le Parti québécois, qui a seulement une idée en tête, soit de mener cette province à une séparation du Canada.

J.A. ANDRÉ LAMARRE  
Île-des-Sœurs

Vous voulez nous écrire ?  
forum@lapresse.ca

## Où s'en vont donc les États-Unis ?

DEPUIS LES événements déplorables du 11 septembre dernier, la plupart d'entre nous se posent la question : « Pourquoi les États-Unis suscitent-ils tant de haine ? » Nous commençons à comprendre en suivant l'actualité.

Ce matin, dans *La Presse*, je lis un article qui nous annonce que « la Russie va ratifier le protocole de Kyoto ». Mais les États-Unis, qui pourtant sont les plus grands producteurs de gaz à effet de serre (36 %, je crois), ne veulent pas participer à ce grand nettoyage qui s'impose rapidement. Une prise de position qui irrite tous ceux et celles qui ont à coeur l'environnement de notre planète.

Et je lis dans le même journal que « l'assemblée des États se réunit malgré les Américains ». Cette instance suprême de la Cour pénale internationale, fondée en vertu du traité de Rome, a compétence pour juger les crimes de guerre ou contre l'humanité. Cette opposition des États-Unis nous questionne : les Américains ont-ils des crimes à cacher ou ont-ils l'intention d'en commettre ? Il est vrai que leur préoccupation principale pour le moment vise à déclarer la guerre à l'Irak. Pourquoi ? Nous ne le savons pas vraiment.

Pourquoi les Américains ne peuvent-ils travailler en équipe avec les autres pays du monde sous l'égide



George W. Bush

des Nations unies ? Peuvent-ils se permettre de se faire détester par tant de gens pour une raison ou pour une autre ? Sûrement pas... Un dossier à suivre.

JACQUELINE BORDELEAU  
Montréal

## Forum

## Le pot au grand jour

Dans son rapport final, le sénateur Nolin recommande que la production et la vente de cannabis soient exemptées des infractions criminelles

Nous publions ici un extrait du Rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, présidé par le sénateur Pierre Claude Nolin, qui a été rendu public hier.

TRENTE ANS après le rapport de la commission Le Dain, nous pouvons affirmer que, consommé de manière modérée, le cannabis en soi présente peu de dangers pour les usagers ou pour la société, mais que certaines formes d'usage présentent des risques pour les usagers.

Par contre, en plus d'être inefficace et coûteuse, la criminalisation actuelle entraîne une série de conséquences perverses pour les usagers qu'elle marginalise et expose au risque discriminatoire de l'arrestation et de la procédure judiciaire, pour la société en alimentant les réseaux de criminalité organisée qui profitent de la prohibition, et pour les gouvernements en diminuant leur capacité à faire une véritable prévention des usages à risque. (...)

Les données disponibles montrent qu'on ne peut plus continuer à se cacher l'ampleur du phénomène de consommation de cannabis. Nous avons vu (...) que pas moins de 30 % des Canadiens et Canadiennes (12 à 64 ans) auront expérimenté le cannabis au moins une fois au cours de leur vie, proportion qui est probablement une sous-estimation. Nous avons vu que chez les jeunes de niveau secondaire, la proportion de ceux qui ont consommé du cannabis aux cours de la dernière année avoisine les 50 %. Et pourtant, le taux de discontinuation est très élevé et la vaste majorité des expérimentateurs ne deviennent pas des usagers réguliers. Même chez les usagers réguliers, seule une faible proportion développe des problèmes objectifs de consommation excessive qui pourra inclure un certain niveau de dépendance psychologique. Les usagers ne suivent pas une trajectoire de consommation qui les mène inévitablement du moins vers le plus, mais ont plutôt des consommations en dents de scie. Les usagers réguliers tendent aussi à avoir une consommation élevée au début de la vingtaine, qui diminue ou se stabilise par la suite, et qui pour la grande majorité cesse au milieu de la trentaine.

Affirmer ce qui précède, ce n'est pas pour autant affirmer que la consommation de cannabis devrait être encouragée ni non plus qu'elle devrait faire l'objet d'un laisser faire total. Évidemment, il s'agit d'une substance psychoactive qui a certains effets sur les fonctions cognitives et motrices. Lorsqu'il est fumé, le cannabis peut entraîner des effets nocifs sur les voies respiratoires et comporte probablement aussi un potentiel cancérigène. Chez certaines personnes vulnérables, il convient de chercher le plus possible à prévenir l'usage. C'est le cas pour les jeunes de moins de 16 ans et des personnes que certaines conditions personnelles peuvent rendre plus vulnérables (par exemple les personnes ayant des prédispositions psychotiques). Chez les usagers adultes, il convient de promouvoir une utilisation raisonnable comme on le fait pour l'alcool. (...)

#### Conséquences perverses

La prohibition du cannabis ne produit pas les bénéfices escomptés de réduction de l'usage ni des usages à problème. Mais elle entraîne toute une série de conséquences perverses. Les usagers sont marginalisés et plus de 20 000 Canadiens sont arrêtés chaque année pour simple possession de cannabis. Dans les écoles, les jeunes ne jouissent plus des mêmes protections de leurs droits constitutionnels et civiques que les autres personnes. Les organisations criminelles bénéficient de la prohibition et augmentent leur pouvoir et leur richesse grâce à la criminalisation du cannabis. Et chacun sait que l'on n'abolira pas l'usage de drogues dans nos sociétés, du cannabis en particulier.

Certains pourraient penser qu'une politique alternative consiste à baisser les bras et à renoncer à la promotion du bien-être des Canadiens et des Canadiennes. Certains

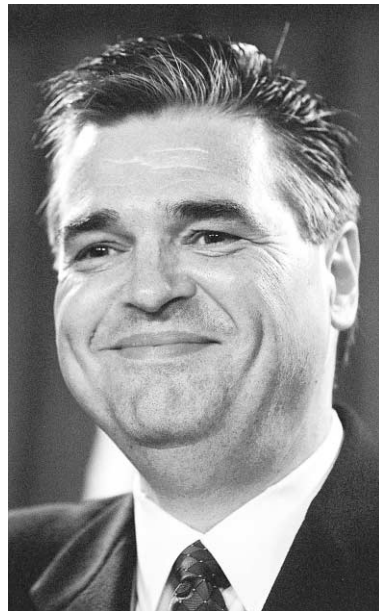


Photo PC

Le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites souligne que, à la lumière des données disponibles, on ne peut plus continuer à se cacher l'ampleur du phénomène de consommation de cannabis.

pourront soutenir qu'une approche de réglementation du cannabis constituerait un affront aux valeurs fondamentales de notre société. Nous pensons au contraire que la continuation de la prohibition met la santé et le bien-être des citoyens du pays davantage en danger qu'une mise en marché réglementée du cannabis. Nous pensons que le maintien de la criminalisation est un affront aux valeurs fondamentales consacrées dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans l'histoire de ce pays fondé sur la diversité et la tolérance.

Nous ne souhaitons pas que l'usage augmente, spécialement chez les jeunes. Mais les données que nous avons examinées (...) sur une base comparative montrent à l'évidence que les pays tels les Pays-Bas, l'Australie ou la Suisse ayant adopté une approche plus libérale n'ont pas vu leurs niveaux de consommation augmenter sur le long terme pour cette raison. Les mêmes données ont aussi montré clairement que des pays ayant une approche très restrictive comme la Suède et les États-Unis sont aux extrêmes en termes de niveaux de consommation, tandis que des pays ayant des approches libérales similaires comme les Pays-Bas et le Portugal sont aussi aux extrêmes entre eux et surtout sont quelque part entre la Suède et les USA. En somme, nous avons conclu que les politiques publiques en soi ont peu d'effet sur les tendances d'usage du cannabis et que d'autres facteurs, plus complexes et plus difficiles à maîtriser, interviennent davantage pour expliquer les variations.



Pierre Claude Nolin

Un régime d'exemption rendant le cannabis disponible légalement aux personnes de plus de 16 ans signifiera probablement une augmentation de la consommation pendant une certaine période. Ce niveau plafonnera ensuite, au fur et à mesure que l'intérêt s'éteindra et que les programmes de prévention efficaces seront implantés. Il suivra ensuite une tendance en dents de scie, marquée de pics et de creux, comme dans la plupart des autres pays.

Ni abdication ni à plat ventrisme, mais plutôt une vision du rôle de l'État et du droit pénal qui consiste à susciter et favoriser l'action humaine sans la contrôler, à ne stipuler que les interdits nécessaires relatifs aux principes fondamentaux du respect de la vie et de l'autre et à la vie collective harmonieuse, et à soutenir et aider et non à juger et condamner la différence.

On peut souhaiter un monde sans drogues. Moins de fumeurs de tabac. Moins d'alcoolisme. Moins de dépendance aux médicaments prescrits. Mais on sait qu'on n'éliminera pas ces maux. Et surtout, on ne choisit pas de les criminaliser. C'est la même approche, la même attitude, que nous pensons la plus saine et la plus respectueuse en matière de cannabis.

C'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement du Canada modifie la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin que la production et la vente de cannabis soient exemptées des infractions criminelles sous réserve d'obtention d'une licence. (...)

## LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



## Dumont, Bureau et Radio-Canada

Au moment même où l'on célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire de la télévision radio-canadienne, deux nouvelles tombent coup sur coup, qui laissent croire que ses dirigeants actuels sont en train de perdre le rigoureux sens de l'éthique publique qui a toujours été l'une des grandes caractéristiques de la SRC.

Incroyable mais vrai, c'est le chef adéquate Mario Dumont que Radio-Canada a invité pour présenter la télé-série *Bunker* lors de l'émission spéciale du 8 septembre marquant la rentrée télévisuelle.

*Bunker* est une satire, cruelle dit-on, de la politique traditionnelle. On voit d'ici le capital politique que pourra retirer M. Dumont de cette apparition. Radio-Canada l'aidera directement à cultiver son image de « fraîcheur » face aux « vieux » politiciens de la série. (L'ironie, c'est que M. Dumont est en réalité un politicien professionnel encore plus roué que ses aînés.)

On comprend M. Dumont d'avoir sauté à pieds joints sur cette occasion en or de récolter une formidable publicité gratuite. Ce que l'on ne comprend pas, c'est que la direction de Radio-Canada ne se soit pas rendu compte qu'en invitant M. Dumont comme présentateur, à l'exclusion des autres chefs politiques, elle rompait avec sa politique éprouvée de non-partisanerie.

Ah ! Mais que voulez-vous ! Radio-Canada, de nos jours, ne jure que par les cotes d'écoute. Or, Mario Dumont plane dans les sondages. Voilà donc le présentateur idéal pour une émission sur la politique ! Tout cela est d'une logique aussi claire que consternante.

Et puis voici qu'on apprend que Stéphan Bureau travaille pour Juste pour rire !

Le conflit d'intérêts, ici, est gros comme le bras. N'attend-on pas de tout présentateur du téléjournal, en particulier à Radio-Canada, une neutralité sans faille ?

M. Bureau participe, comme concepteur et intervieweur, à une grosse série sur les humoristes produite par le groupe Rozon, laquelle sera diffusée par Radio-Canada.

Il s'agira, c'est bien évident, d'une série visant à faire mousser la matière première de la compagnie Juste pour rire (l'humour et les humoristes). C'est comme si le Barreau produisait une série sur les avocats. Croyez-vous qu'on y parlerait des tares de la profession ? Bien sûr que non, on n'y parlerait que des bons avocats et des grands du système judiciaire !

Ici, le conflit d'intérêts est double, parce que le nouvel associé de Juste pour rire est le présentateur du journal télévisé, donc une personne qui devrait projeter une image d'indépendance absolue, à plus forte raison envers les gros acteurs de l'industrie culturelle.

Or, le groupe Juste pour rire revient régulièrement dans l'actualité. Il nage dans la politique et a piloté nombre de projets controversés. Deux de ses dirigeants, Gilbert Rozon et Micheline Charest, ont été impliqués dans des scandales où ont fait les manchettes. Quelle crédibilité aura donc Stéphan Bureau lorsque, avec son chapeau de présentateur du téléjournal, il nous parlera des activités du groupe Rozon, ou interrogera Gilbert Rozon au *Point* ?

Décidément, Radio-Canada n'est plus ce qu'elle était. Il fut un temps où elle interdisait à ses journalistes toute activité professionnelle en dehors de la « maison », même lorsqu'il s'agissait d'activités parfaitement bénignes, l'idée étant que les journalistes de Radio-Canada ne pouvaient porter deux chapeaux. Les « autorisations spéciales » n'étaient accordées qu'au compte-gouttes.

Cette politique était trop stricte, c'est entendu, mais il apparaît évident qu'on est maintenant rendu à l'autre extrême.

RECTIFICATION : Dans ma chronique de samedi, j'ai écrit que Mario Dumont avait assisté à un dîner organisé en juin dernier par l'Institut économique de Montréal. Erreur. M. Dumont n'était pas à ce dîner, mais son nom, cependant, était sur toutes les lèvres des convives, dont plusieurs ont fait, selon le directeur général de l'IEDM, des commentaires « très positifs » sur l'ADQ.

RARENT ? Une autre erreur s'est glissée dans cette même chronique, mais — ouf ! — celle-là n'était pas de moi.

J'avais bel et bien écrit les mots suivants : « Rares sont les vedettes adéquistes qui... etc. » Or, à l'étape de la mise en page, les deux premiers mots ont été bizarrement fusionnés par suite d'une erreur au pupitre, ce qui a donné : « Rarent les vedettes... »

Nombre de lecteurs ont bondi en lisant cela (pas autant que moi, cependant). J'ai reçu une avalanche de courriels horribles m'accusant d'avoir inventé le verbe « rarer », m'invitant à retourner à l'école et me sommant de me relire avant d'envoyer mes textes au pupitre. Les lecteurs avaient raison de s'indigner, mais je plaide non coupable !

## Des « mégaporcherie » au Québec ? Soyons sérieux !

RICHELLE FORTIN

L'auteure est directrice du département Économie à la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

UN ARTICLE paru le 19 août dans *La Presse* laisse une impression erronée quant à la taille des fermes porcines du Québec. On tente d'expliquer que malgré le fait que les entreprises porcines québécoises ne soient pas les plus imposantes en Amérique du Nord, une grande proportion d'entre elles renferment « beaucoup de porcs ». De quoi donner une image de « gigantisme » lorsque la réalité est tout autre !

Qu'en est-il exactement ? Il est vrai que la majorité des entreprises porcines québécoises comptent plus de 527 porcs. Mais on doit relativiser les choses surtout lorsque l'on sait qu'une entreprise viable, occupant son propriétaire à plein temps et lui permettant de faire vivre décemment sa famille, qu'on pourrait donc appeler une entreprise de type familial, compte nécessairement plus de 527 porcs en inventaire !

Nous nous interrogeons sur la catégorisation des fermes porcines selon la taille utilisée par l'auteur. En effet, à en croire ce dernier, 527 porcs et plus, ça serait beaucoup de porcs (veut-il insinuer une grosse porcherie ?)... et plus de 4685 porcs, une mégaporcherie. Pourtant, une ferme porcine n'occupant qu'une personne à plein temps peut compter environ 250 truies pour une maternité utili-

sant des techniques d'élevage modernes ou environ 1800 porcs en inventaire pour une pouponnière ou un atelier d'engraissement. Or, avec seulement 250 truies, en incluant les porcelets, on obtient déjà plus de 527 porcs.

Le Québec compte certes une proportion importante d'entreprises possédant plus de 527 porcs, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'on est plus susceptible de retrouver de véritables très grandes entreprises en Caroline du Nord, dans l'État de l'Iowa, voire au Manitoba. En fait, dans ces trois régions, les très petites entreprises, qui pratiquent d'autres types d'agriculture en parallèle, sont encore nombreuses mais comptent pour très peu dans la production totale. En contrepartie, les très grandes sont plus nombreuses et imposantes qu'elles ne le sont ailleurs.

Finalement, qu'est-ce qu'une « mégaporcherie » ? Pour ne citer qu'un exemple, une entreprise américaine, Premium Standard Farms, possède environ 200 000 truies. En Caroline du Nord, cette entreprise possède 65 000 truies, ce qui lui permet de vendre environ 1,3 million de porcs par année. La même entreprise, au Missouri, possède 110 000 truies réparties dans 63 lieux de production, pour une moyenne de 1750 truies par endroit, ainsi que neuf lieux d'engraissement/finition permettant de livrer annuellement 2,1 millions de porcs, pour une moyenne de 233 000 porcs par endroit. Voilà ce à quoi pourrait ressembler une « mégaporcherie ». On ne retrouve pas ce type d'entreprise porcine au Québec, où les fermes s'inscrivent bien davantage dans une logique familiale.



**Effets secondaires garantis.**

**Parlez et surfez en même temps  
avec le nouveau service Internet  
*Sympatico DSL régulier.***



**Deux fois plus rapide que l'Internet de base**

Un nouveau service qui vous garantit plusieurs effets. Avec un temps d'accès illimité, le service Internet **Sympatico<sup>MC</sup> DSL Régulier** libère votre ligne téléphonique pendant que vous surfez, ce qui occasionne un net penchant à faire les deux en même temps. Composez dès maintenant le **1 888 980-2222**.

**Sympatico**<sup>MC</sup>  
DSL régulier

**21<sup>95</sup>\$/par mois**  
les trois premiers mois

Location du modem incluse\*  
Trousse d'auto-installation gratuite\*\*

Service offert uniquement aux abonnés résidentiels là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent. Offres et tarifs sujets à changements sans préavis, et les taxes sont toujours en sus. \* Tarif de 11,95 \$/mois et frais de modem de 10 \$/mois pour les trois premiers mois. Le tarif mensuel courant de 24,95 \$/mois prendra effet par la suite et comprend les frais de modem. Le service comprend l'accès et 1 Go de téléchargement tant en aval qu'en amont. Toute utilisation excédentaire est facturée par tranche de 100 Mo à raison de 7,95 \$ par Go (1 024 Mo = 1 Go). L'offre se termine le 31 octobre 2002 et est réservée aux nouveaux abonnés. \*\* L'installation n'inclut pas le coût de reconfiguration du câblage chez le client. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

allez-y

